



**CENTRE DE FORMATION DE L'ESSONNE**

**CATALOGUE  
DES FORMATIONS  
2011 - 2012**

**C.F.E.**

23 rue des Ateliers - 91350 Grigny

Tél : 01.69.02.75.10 Fax : 01.69.45.20.67

N° d'Existence : 11 91 02 124 91

E-mail : [cfe@cfe-fr.org](mailto:cfe@cfe-fr.org) Site: [www.cfe-fr.org](http://www.cfe-fr.org)



*« Protéger les savoirs contre les pouvoirs, considérer l'excellence comme la forme la plus haute de l'égalité, voir en chaque citoyen un sujet rationnel de droit, se garder d'assujettir l'instruction publique aux volontés particulières et à l'utilité immédiate... instruire n'est ni informer, ni conformer ... ».*

*Nicolas de CONDORCET*

***« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice. »***

*Charles de MONTESQUIEU*

***A ce jour, toutes les personnes consultées nous ont assurés de leur plein accord avec la pensée de Condorcet.***

***ET POURTANT !....***

Cette citation, placée en exergue du site Internet et du catalogue du CFE, énonce très clairement, nous semble-t-il, les objectifs vers lesquels nous voudrions être assurés que tendent toutes les actions conduites par le centre de formation et renseigne sur l'esprit qui doit présider à la poursuite de ces objectifs

Les trois idées maîtresses que nous retenons de cette citation imposent, quant à leur mise en œuvre, que soient, notamment interrogés, de façon quasi permanente :

- ☐ le Pourquoi : c'est-à-dire tous les aspects des enseignements dispensés, tout particulièrement dans ce qui les fonde,
- ☐ le Comment : c'est-à-dire la manière employée, la méthode utilisée, la pédagogie promue, la méthodologie développée. Moyens nécessairement inscrits dans un étroit rapport avec le Pourquoi,
- ☐ la relation établie par le formateur, dans ce qu'elle participe de l'appropriation du savoir par le stagiaire,
- ☐ la qualité des éléments de réponse eu égard à la spécificité de l'objet même de l'action de formation et des attentes, curiosités et questions des participants,
- ☐ les critères devant permettre de porter une appréciation fondée sur l'aspect qualitatif des enseignements d'une part et sur la nature et le niveau d'assimilation et d'appropriation par les stagiaires des formations dispensées d'autre part,
- ☐ les principes éthiques présidant à la mise en œuvre de l'action de formation dans ce qu'ils énoncent notamment à l'endroit du respect accordé et de l'accompagnement apporté au stagiaire dans sa position d'étudiant, parfois salarié, inscrit dans un processus d'apprentissage.

Les trois idées maîtresses précédemment évoquées, relativement à la citation de Condorcet, peuvent être ainsi déclinées :

**a) « Protéger les savoirs contre les pouvoirs »**

Le respect de cette recommandation est d'une extrême difficulté. Elle requiert, pour être observée, que « la bonne distance » soit constamment recherchée. Il ne saurait en effet être question, relativement à la demande des employeurs, soit de l'ignorer, soit de s'y soumettre, car bien évidemment et comme l'affirmait déjà Robespierre : *« Malheureux les peuples qui sont éduqués par leur maître, c'est comme si on chargeait les chefs d'entreprise d'enseigner l'arithmétique à ceux qui devront vérifier leurs comptes »*.

Toutefois, le caractère de plus en plus manifestement commercial de « l'entreprise de formation », peut parfois faire pencher la balance en faveur d'une certaine adaptation à la conception de l'action préconisée par le financeur qui se trouve de plus en plus fréquemment être l'employeur.

Ce dernier s'estime fondé à déterminer l'objet et les modalités de l'action de formation qui, en se devant alors d'être plus ou moins rigoureusement conforme à son souhait, se trouve ainsi élevée au rang de produit de consommation dans la mesure où, là comme ailleurs, celui qui paye entend avoir satisfaction.

A ce titre, le produit se doit de convenir à l'acheteur, sous peine que ce dernier ne s'adresse ailleurs, c'est du moins la perspective non révélée dans laquelle trop souvent prennent place, les diverses grilles d'évaluation relatives à la satisfaction des formés et selon lesquelles l'indice de satisfaction renseignerait sur la qualité !

De plus en plus, la formation est soumise aux exigences spécifiques aux lois du marché.

A titre indicatif, il est arrivé, à plusieurs reprises, de devoir refuser de satisfaire des demandes d'employeurs – publics ou privés – souhaitant voir modifier le contenu de certaines unités de formation, afin de l'adapter au mieux aux diverses réalités spécifiques au public accueilli et à l'organisation adoptée dans leur établissement, bien qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'une formation qualifiante ouvrant sur un diplôme d'État.

Nous considérons que le pouvoir des employeurs sur les savoirs est actuellement porté à son apogée avec le dispositif dit de VAE selon lequel l'exercice répété du métier serait l'équivalent de la formation.

Ce dispositif remet à l'ordre du jour l'ancienne maxime selon laquelle « *c'est en forgeant que l'on devient forgeron* ».

Ainsi, savoir et compétence dépendent-ils actuellement de l'opinion de l'employeur puisque, bien évidemment, l'avis de ce dernier est déterminant dans l'obtention du diplôme par VAE.

Ce retour au passé se trouve totalement occulté par l'avantage d'une prétendue promotion sociale autorisant à obtenir un diplôme sans bénéficier d'aucun cursus de formation.

Ainsi, depuis un siècle, les savoirs n'ont jamais été autant soumis au pouvoir.

**b) « se garder d'assujettir l'instruction publique aux volontés particulières et à l'utilité immédiate ... instruire n'est ni informer, ni conformer ... »**

Ainsi l'exercice de ce pouvoir conduit-il le plus souvent, ces dernières années, à une très nette propension à traiter essentiellement, voire exclusivement, de la question du « comment faire » et à en traiter parfois dans une trop grande ignorance de l'objet même de la mission à accomplir et éventuellement des caractéristiques et singularités qui s'y attachent, ou encore du contexte afférent.

Aussi, convient-il le plus fréquemment, de travailler d'abord sur l'énoncé même de l'objet de l'action souhaitée afin d'envisager qu'il soit abordé, si possible, dans toute son amplitude.

En effet, s'il est banal d'affirmer que l'action et la réflexion doivent se conjuguer, il nous semble relever de notre responsabilité de centre de formation de veiller à ce qu'il en soit vraiment ainsi.

Peut-être en contrepoint d'un certain passé, la question de « l'utilité immédiate » de « l'action à court terme », sous différentes formes et sous différentes formulations nous paraît actuellement très nettement dominer le champ de la demande de formation en travail social.

Nous assistons, nous semble-t-il à un délitement de la fonction de travailleur social. L'obligation de plus en plus pressante de formater les personnels débouche sur un tsunami de protocoles conduisant les professionnels, jusqu'alors invités à imaginer, à créer, à penser ..., à tout simplement exécuter, dans le strict respect des règles, recommandations et modèles préalablement établis.

Ainsi, les salariés se retrouvent-ils, eux aussi, dans l'exercice de leur métier, objet d'une démarche s'apparentant quelque peu au comportementalisme, dans la mesure où il convient de plus en plus fréquemment, de décliner par le menu, chaque détail de chaque geste et de s'y conformer. D'où la nécessité de supprimer la formation ou plus précisément de supprimer la formation théorique et de préconiser la VAE. Il est vrai que pour appliquer un protocole, la théorie n'est d'aucun secours ; peut-être même se révélerait-elle contre-indiquée.

C'est le bon déroulement de ces procédures que sont censées mesurer les différentes grilles d'évaluation. Aussi est-il à craindre, qu'à terme, la fonction de ces grilles ne soit plus d'évaluer la qualité –du moins d'en apprécier une certaine mise en oeuvre- mais bien, inversement, de s'assurer que les mesures d'accompagnement sont bien adaptées aux items des grilles d'évaluation.

La nécessité de faire « vite et bien », « time is money » aboutit à normaliser les gestes, attitudes, comportements et actions. Produire vite impose toujours de re-produire, condamne le pourquoi et survalorise le comment.

Nous sommes à l'époque où il convient de modéliser très très vite « ce qui marche » ; c'en est fini du temps des questions ... c'est bien connu.

### ***c) « considérer l'excellence comme la forme la plus haute de l'égalité »***

Ce point de vue nous semble avoir conservé toute sa pertinence et également, toute son actualité. Dès sa création, le CFE a développé une politique de promotion sociale, destinée à aider celles et ceux qui le souhaitent à obtenir le plus haut niveau possible de qualification en travail social.

La poursuite de cet objectif a conduit le centre à mettre en place un dispositif organisationnel et fonctionnel adapté au mieux aux difficultés culturelles rencontrées par certains stagiaires, afin de leur assurer un soutien et/ou un accompagnement leur permettant de satisfaire aux épreuves d'examen concluant la formation suivie.

Au-delà des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette option, il est à souligner l'importance et la qualité du travail effectué par nombre de stagiaires ayant eu une scolarité parsemée d'embûches et parfois même, d'échecs.

La majorité des candidats victimes de cette situation est le plus souvent issue de milieux sociaux défavorisés, notamment culturellement.

L'espoir fondé, d'envisager sérieusement la possibilité d'enregistrer un succès, là où précédemment il y a toujours eu défaite, ou encore de progresser dans l'ascension professionnelle, là où cette progression semblait jusqu'alors inenvisageable, est l'un des éléments moteurs de la motivation de certains étudiants, les conduisant à produire un travail dont ils se disaient eux-mêmes incapables.

La nature et l'intensité de la satisfaction ressentie est alors le plus souvent en étroit rapport avec le sentiment éprouvé, en regard du chemin parcouru, ayant permis d'obtenir un diplôme, préalablement considéré comme inaccessible pour soi. Cette réussite conduit fréquemment à reconsidérer sa propre représentation de soi-même.

Dans certains cas, il est à remarquer que cette réussite a ensuite des effets très positifs dans l'exercice du métier.

D'aucuns, en effet, voudraient transmettre « leur réussite » aux enfants, adolescents ou adultes qu'ils accompagnent.

Sans prétendre bien évidemment en faire une règle, il n'est pas rare d'observer que l'histoire personnelle et sociale de certaines de ces personnes participe à les doter de qualités humaines, très appréciées dans l'exercice des métiers relevant du secteur sanitaire et social.

Toutefois, cette option ne peut être privilégiée que dans la mesure où les personnes concernées sont notamment tout à fait assurées de la réelle confiance qui leur est témoignée, de la détermination des formateurs à les aider, de la mise à disposition des moyens adaptés.

Il ne saurait s'agir de les conduire vers un éventuel diplôme correspondant à leur difficulté et à leur niveau culturel, mais bien de leur assurer que leur difficulté et leur niveau culturel ne leur interdiront pas de satisfaire aux exigences d'une formation de qualité, leur permettant d'envisager d'atteindre une certaine forme d'excellence ...

C'est dans cette perspective que nous nous appliquons à mettre en œuvre les propositions suivantes :

1. résister au phénomène de marchandisation également très influent dans le secteur médico-social.
2. Faciliter l'accès à la formation de celles et de ceux qui travaillent dans les établissements et structures spécialisés en veillant à ce que les plus démunis scolairement n'en soient pas écartés.
3. Veiller à ce que les procédures de sélection liées à certaines exigences scolaires n'excluent pas des dispositifs de formation des candidats qui, notamment, par leur proximité avec des populations, peuvent être à certaines conditions partie prenante d'un processus de restitution et de promotion du lien social.

Le Centre de formation de l'Essonne s'inscrit ainsi dans la volonté assumée de participer, modestement, à résorber les poches de non qualification par la formation c'est-à-dire l'acquisition de compétences et l'obtention d'un statut professionnel lié au diplôme.

4. Travailler position et posture du travailleur social.
5. Examiner et/ou réexaminer les représentations du travailleur social relativement à la réalité humaine, matérielle, institutionnelle, organisationnelle, associative, économique et législative. Envisager et/ou ré envisager les moyens et les compétences dont il dispose afin d'optimiser les possibilités de pertinence quant aux réponses à apporter.
6. Disposer d'éléments de référence permettant de porter une appréciation non essentiellement induite par un sentiment sur l'opportunité des attitudes offertes, des actions développées et des moyens mis en œuvre.  
La qualité de professionnel s'observe également par l'appétence du salarié à expliciter ses positions et à rendre compte de ses actions.  
L'acquisition de ces références est un objectif prioritaire mais non exclusif de la formation théorique. Ces références ne sont en aucun cas assimilables à des réponses encore moins à des dogmes. Elles relèvent du champ du savoir et renseignent sur l'état actuel de la connaissance, notamment en matière de sciences humaines.  
Elles sont, à ce titre, directement, interrogeables dans l'exercice de la fonction de travailleur social et constituent des repères à partir desquels la réflexion doit se développer.
7. S'efforcer de mettre en correspondance les contenus des programmes, les savoirs professionnels, les parcours individuels et les postures politiques les mieux à même de lutter contre la souffrance, l'injustice, la misère.
8. Inviter à l'interrogation, la réflexion, l'échange, la concertation, l'argumentation dans un processus, notamment, interactif.
9. Conduire les personnels au plus haut niveau de qualification et de compétence.

# SOMMAIRE

**« *Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront.* »**

*René CHAR*

## **I – FORMATION CADRE**

Préparation à l'examen d'accès à la formation CAFDES pour les candidats du secteur privé	page 13
Responsabilités civile et pénale des directeurs et des chefs de services des associations loi 1901	page 14
Etre directeur... ou de l'exercice du pouvoir	page 15
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	page 16

## **II- FORMATION QUALIFIANTE**

Diplôme d'Etat d'assistant familial accueillant des mineurs à titre permanent	page 19
Diplôme d'Etat d'assistant maternel accueillant des mineurs à titre non permanent	page 19
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	page 20
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	page 21
Diplôme d'Etat de moniteur éducateur	page 22
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	page 23
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	page 24
Assistant de service social	page 25

## **III – FORMATION PRE QUALIFIANTE A L'ADRESSE DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Préparation à la formation d'aide médico-psychologique (convention régionale)	page 29
---	---------

## **IV – PSYCHANALYSE**

Introduction à l'œuvre de Freud	page 33
Quel travail social voulons-nous ? Enjeux et réalité	page 34
L'autisme	page 35
Comment accompagner ?	page 36
De l'enfant à la mère... A la mère et l'enfant	page 37
Position pédagogique et histoire personnelle ou le désir d'éduquer	page 38
L'ado-les-sens ou si la jeunesse était une invention de vieux	page 39

## **V – SOCIETE**

L'éthique de soi... L'éthique des autres	page 43
La violence en questions	page 44
Multicultures	page 45
Droit de l'enfant et place juridique de l'adolescente mère célibataire	page 46
La toxicomanie	page 47
Handicaps et sexualité	page 48

## **VI – GESTION SALARIALE ET ADMINISTRATIVE**

A propos de la loi du 2 janvier 2002	page 51
Devoir de se taire, obligation de parler	page 52
La responsabilité des travailleurs sociaux sur les plans disciplinaire, civil et/ou pénal	page 53
Initiation au droit du travail spécifique au secteur sanitaire et social privé à but non lucratif	page 54
Gestion financière et administrative	page 55
Informatique : traitement de texte WORD	page 56
Informatique : création de son propre site Internet	page 57
Projets pédagogiques et institutionnels	page 58

## **VII – ACTIONS A L'ADRESSE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Actualisation des connaissances : français et mathématiques	page 61
Aide à l'accomplissement des démarches administratives et professionnelles quotidiennes	page 62
Informatique : initiation aux différents logiciels	page 63
Théâtre	page 64

## **VIII – ACTIONS SPECIFIQUES**

Préparation à l'examen de niveau organisé par les DRASS pour l'entrée dans un centre de formation de travailleurs sociaux	page 67
Préparation à l'entrée dans un centre de formation de travailleurs sociaux	page 68
Préparation à l'entrée dans un centre de formation AMP	page 69
Le théâtre ou du jouet au jouer	page 70
Ecritures : bilan, rapport, compte rendu	page 71
Expression écrite	page 72
Formation destinée aux « professionnels de la nuit »	page 73
Connaissance des publics accueillis en institution : action destinée aux personnels non éducatifs	page 74
Prise en charge de la maladie de Parkinson	page 75
Formation d'assistant de soins en gérontologie	page 76
Formation tuteur (labellisation Unifaf : n° TR16-06 du 14/01/08)	page 77

## **IX – INFORMATIONS**

Formations sur site	page 81
Modalités d'inscription	page 81
Bulletin d'inscription	page 83

# I

## FORMATION CADRE

Préparation à l'examen d'accès à la formation CAFDES pour les candidats du secteur privé	page 13
Responsabilités civile et pénale des directeurs et des chefs de services des associations loi 1901	page 14
Etre directeur... ou de l'exercice du pouvoir	page 15
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	page 16

**« L'évaluation n'est pas un mot, mais un mot d'ordre. »**

*Jean-Claude MILNER*

**PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS À LA FORMATION  
CAFDES POUR LES CANDIDATS DU SECTEUR PRIVÉ  
(CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SOCIAL)**

Ce cycle de formation s'adresse aux candidats directeurs - en poste ou non - du secteur privé désireux de se préparer à l'examen d'accès de la D.R.A.S.S. à la formation du CAFDES.

**La formation est ouverte :**

- ❖ aux directeurs en poste d'un établissement ou d'un service du secteur privé
- ❖ aux candidats non directeurs, en situation d'emploi dans le secteur privé, sous réserve de répondre aux conditions suivantes :
  - être âgé de 30 ans au moins au 1er janvier de l'année d'inscription aux épreuves de sélection
  - justifier de 5 années d'encadrement dans une institution, un établissement ou un service social ou médico-social ou dans une entreprise, ou de 3 années pour les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme médical, paramédical, en travail social, de psychologue, d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

L'examen D.R.A.S.S. comporte deux phases distinctes :

**I) Phase d'admissibilité : 2 épreuves écrites.**

- ❖ Rédaction d'un écrit dont le sujet relève d'une problématique d'ordre général en lien avec les faits sociaux contemporains (3 heures).
- ❖ Élaboration d'une note de synthèse à partir d'un dossier thématique d'actualité sociale d'une quinzaine de pages (3 heures).

Les candidats ayant obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves écrites sont déclarés admissibles.

**II) Phase d'admission : 1 épreuve orale.**

- ❖ Un entretien de 30 minutes devant un jury, au cours duquel le candidat présente une note de 4 pages rendant compte de son analyse du fonctionnement de l'établissement ou de la structure qui l'emploie.

Il s'agira de préparer le candidat à l'ensemble des épreuves de l'examen D.R.A.S.S. par :

- des recherches documentaires et bibliographiques,
- des notes de synthèse,
- des développements d'argumentaires,
- des présentations et corrections d'écrits, notamment pour les épreuves d'admissibilité et la note de 4 pages
- des lectures de dossiers, repérage des éléments essentiels, prise de notes,
- des entraînements à l'épreuve orale.

Dates	<b>Année scolaire 2011 - 2012 :</b> 20 et 21 octobre, 17 et 18 novembre, 15 et 16 décembre 2011 19 et 20 janvier, 16 et 17 février, 08 et 09 mars, 22 et 23 mars 2012 <b>Année scolaire 2012 - 2013 :</b> 18 et 19 octobre, 22 et 23 novembre, 20 et 21 décembre 2012 17 et 18 janvier, 21 et 22 février, 07 et 08 mars, 21 et 22 mars 2013
Durée	14 jours soit 84 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	2 415,00 €
Responsable du cycle de formation	Jacky BESSON, psychologue, formateur
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## **RESPONSABILITÉS CIVILE ET PÉNALE DES DIRECTEURS ET DES CHEFS DE SERVICE DES ASSOCIATIONS LOI 1901**

Les associations constituent un élément non négligeable du tissu économique de notre pays. Elles prennent une importance de plus en plus fondamentale par l'effet de délégation de missions de service public qu'elles reçoivent des collectivités territoriales ou de l'État.

Elles gèrent des budgets et des effectifs de plus en plus importants.

Longtemps, beaucoup ont pensé que le bénévolat justifiait une certaine ignorance des règles économiques et juridiques.

La presse se fait de plus en plus souvent l'écho des abus de biens sociaux, détournements, mises en examens, etc. Beaucoup ignorent le sens juridique de ces termes qui pourraient parfois s'appliquer à de nombreux actes de la vie quotidienne d'une association.

Le Nouveau Code pénal a d'autre part créé une nouvelle responsabilité, celle des personnes morales, notamment de droit privé à but non lucratif.

Les directeurs d'association, d'établissement, et les chefs de service, salariés des associations mais aussi et souvent délégataires de pouvoirs associatifs engagent leur responsabilité au quotidien. Dans tous les domaines, ils sont susceptibles de répondre de leurs actes : droit de l'enfant, droit de la santé, droit du travail, droit économique, droit pénal général, etc. En matière civile, leur responsabilité peut être engagée par leurs erreurs, leurs négligences ou leurs imprudences et parfois sans même nécessairement avoir commis de "faute".

Durant cette session, répartie sur deux jours, il s'agira de retracer et d'analyser les étapes successives des différentes responsabilités : civile et pénale.

- ❖ La première journée sera consacrée à l'étude de la responsabilité civile générale des directeurs d'établissement et des chefs de service.
- ❖ La deuxième journée sera réservée à l'examen de la responsabilité pénale, globalement envisagée, des salariés relevant du secteur associatif.

Dates	23 et 24 mai 2012
Durée	2 jours soit 12 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Avocats du barreau de l'Essonne
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## ETRE DIRECTEUR... OU DE L'EXERCICE DU POUVOIR

La fonction de direction dans ses multiples et complexes aspects, invite nécessairement à une singulière mise en scène de l'exercice du pouvoir institutionnel. Pouvoir qui, selon les hommes et les circonstances, peut être l'expression d'une autorité qui fait compétence ou à l'inverse d'une compétence qui fait autorité.

Afin d'éclairer certains traits spécifiques à cette mise en scène, il s'agira tout à la fois, d'identifier les différentes représentations attachées à la fonction, d'interroger les rationalités qui les fondent et de questionner les bénéfices symboliques y afférant.

Dans cette perspective, la dimension « direction du personnel » sera particulièrement privilégiée.

Ces séances, au nombre de huit, se tiendront selon un rythme mensuel de février à décembre 2010.

Leur durée respective sera de trois heures.

Dates	10 février, 23 mars, 06 avril, 25 mai, 22 juin 2012 28 septembre, 09 novembre, 07 décembre 2012
Durée	8 séances de 3 heures, soit 24 heures
Horaires	de 14h30 à 17h30
Coût	690,00 €
Intervenant(s)	Dr Paul BRETECHER, psychiatre, psychanalyste.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## **CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)**

Cette formation a été initiée en regard des missions spécifiques à la fonction de chef de service, mais aussi de directeur, et à la nécessaire prise en compte des exigences humaines, institutionnelles, financières et matérielles, relatives aux décisions à arrêter et aux actions à mener par ces personnels.

Elle répond aux exigences du décret 2004-615 du 25 mars 2004 instaurant le diplôme, et à celles de l'arrêté du 8 juin 2004 qui définit les modalités relatives au déroulement de la formation.

Cette action offre un volume horaire d'enseignement théorique de 400 heures réparties sur deux années, à raison, le plus souvent, d'une semaine par mois à l'exception des périodes de congés scolaires. La formation comporte également 420 heures d'enseignement pratique sous forme de stage en établissement.

Elle est centrée sur l'analyse et l'interrogation de la fonction d'encadrement, eu égard à la diversité des publics accueillis, des lieux de son exercice et des structures d'accueil.

Cette formation propose une approche théorique, méthodologique et technique de connaissances, de références et d'expériences des différents champs d'intervention, s'agissant de l'approche d'un environnement humain, institutionnel et politique.

Elle met l'accent sur l'acquisition de la connaissance nécessaire des usagers, des professionnels, des partenaires.

Elle privilégie, à partir des analyses concrètes des différentes situations, la réflexion sur le positionnement de la fonction d'encadrement, tant dans ses dimensions gestionnaire et coordinatrice, que dans la promotion des projets institutionnels et fonctionnels

Les enseignements sont assurés par des enseignants universitaires, des juristes, des magistrats, des médecins psychiatres, des directeurs d'association et d'établissement, des chefs de service et les formateurs du CFE.

**Renseignements communiqués sur demande.**

## II

# FORMATION QUALIFIANTE

Diplôme d'Etat d'assistant familial accueillant des mineurs à titre permanent	page 19
Diplôme d'Etat d'assistant maternel accueillant des mineurs à titre non permanent	page 19
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	page 20
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	page 21
Diplôme d'Etat de moniteur éducateur	page 22
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	page 23
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	page 24
Assistant de service social	page 25

*« Vis-à-vis de tous ceux que tu pourrais avoir à comprendre, élever, instruire, tu es arrivé avant eux : c'est donc par toi qu'il faut commencer. . »*

*Janusz KORCZAK*

## **DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT FAMILIAL ACCUEILLANT DES MINEURS A TITRE PERMANENT**

## **DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT MATERNEL ACCUEILLANT DES MINEURS A TITRE NON PERMANENT**

La formation d'assistant maternel répond aux exigences de la loi du 12 juillet 1992, du décret du 27 novembre 1992, notamment dans les dispositions spécifiques à la formation de ces personnels, de l'arrêté du 17 janvier 1994 relatif à l'agrément des organismes délivrant ces formations et, plus récemment, du décret du 30 décembre 2005 créant le diplôme d'État d'assistant familial et enfin de l'arrêté du 14 mars 2006 relatif à ce nouveau diplôme d'État.

L'assistant familial et maternel exerce sa profession en un lieu particulier qu'est le milieu familial. Pour ce faire, il doit acquérir des connaissances spécifiques à la nature de son travail, qu'il pratique en liaison et en complémentarité avec d'autres professionnels également impliqués dans cette mission, et rendre compte, comme tout professionnel, de l'exercice de sa responsabilité.

Les enseignements dispensés dans ces deux cycles s'inscrivent respectivement dans une dynamique privilégiant les acquis et les expériences professionnels liés à l'exercice de la fonction d'assistant familial et maternel.

Dans cette perspective, le dispositif de formation mis en œuvre tient le plus grand compte des spécificités des publics accueillis.

Ces formations nécessitent la mise en correspondance des programmes, des savoirs professionnels et des parcours individuels des assistantes et assistants familiaux et maternels. Elles ont pour cadre l'alternance école/lieu de travail, dans une insertion professionnelle locale, qui se développe avec les partenaires institutionnels inscrits dans l'accomplissement de ces missions.

**Ces formations peuvent se dérouler sur site.**

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

L'Aide Médico-Psychologique (AMP) est un professionnel « participant à l'accompagnement des personnes handicapées ou des personnes âgées dépendantes au sein d'équipes pluriprofessionnelles afin de leur apporter notamment l'assistance individualisée que nécessite leur état psychique et physique ». Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou un accompagnement à l'autonomie sur les plans physique, psychique ou social.

La complexité des tâches à effectuer conduit à souligner l'importance et l'indissociabilité des qualités humaines et professionnelles requises dans la fonction d'AMP. Cette fonction invite chaque salarié à collaborer de ses lieux et place à la restauration de la dignité de toute personne meurtrie dans son identité.

Les qualités et compétences de l'AMP s'articulent autour de trois axes essentiels :

## 1. Qualités humaines

- Motivation à s'inscrire dans une relation éducative
- Capacité à porter intérêt à l'autre
- Faculté d'adaptation

## 2. Connaissance

- Des publics accueillis
- Du secteur sanitaire et social
- Des institutions et systèmes institutionnels
- Des différentes techniques et savoir-faire indispensables à une prise en charge quotidienne de qualité

## 3. Mise en œuvre des qualités humaines et compétences professionnelles dans le respect des principes éthiques et des rôles et fonctions de l'AMP.

Cette formation est dispensée :

### a) en situation d'emploi

Elle s'échelonne sur une durée de 2 années et offre un volume total de :

- 495h de formation théorique
- 840h de formation pratique réparties de la façon suivante :
  - pour les candidats faisant fonction d'AMP : 700h chez l'employeur et 140h de stage extérieur
  - pour les candidats ne faisant pas fonction d'AMP : 2 stages de 420h

Elle s'effectue à raison de 5 jours de formation par mois et prépare les candidats aux épreuves du diplôme d'État d'aide médico-psychologique.

### b) en voie directe

Elle est dispensée de manière continue sur une amplitude de 12 mois. Elle comporte 495h d'enseignement théorique et 840h de formation pratique.

L'alternance théorie - pratique présidera aux différents temps de formation fournissant ainsi une certaine mise en perspective entre les enseignements en centre et les applications en institution.

Pour les élèves dont il aura été constaté des difficultés d'écriture ou d'expression en français, le CFE proposera, à concurrence de 100h, des cours de soutien.

**Renseignements communiqués sur demande.**

## **DIPLÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE**

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) est un professionnel qui participe à l'accompagnement de familles, de personnes en difficulté sociale, soit à domicile, soit en établissement s'inscrivant dans les politiques d'action sociale.

Il se doit d'analyser les situations et d'engager les interventions et médiations nécessaires.

Son emploi s'exerce principalement au domicile privé d'un ou de plusieurs particuliers, mais aussi dans les établissements relevant du secteur sanitaire et social.

Le décret du 09 septembre 1999 précise que le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale atteste des compétences acquises pour effectuer une intervention sociale préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.

Cette formation s'échelonne sur deux années scolaires, de novembre à juin pour la première année, de septembre à mai pour la deuxième année, soit 62 semaines.

Elle offre une durée totale de 2 105 heures dont 950 heures de formation théorique et 1 155 heures de stage pratique et ouvre sur le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Cette formation est dispensée en situation d'emploi et en voie directe.

Pour les élèves dont il aura été constaté des difficultés d'écriture ou d'expression en français, le CFE proposera, à concurrence de 100h, des cours de soutien.

**Renseignements communiqués sur demande.**

## **DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR**

Le rôle du Moniteur-Educateur (ME) peut se définir dans le cadre de politiques sociales déterminées, comme une participation à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté.

L'action de ce travailleur social s'inscrit dans une temporalité ; c'est un processus d'accompagnement et de construction, qui tend au développement des capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion de personnes, groupes ou familles en difficulté.

En tenant compte de l'histoire et des possibilités de chacun, le moniteur éducateur est également amené à assurer une relation éducative, dont les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel, contribuant ainsi, grâce à sa connaissance des situations individuelles, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets personnalisés adaptés aux personnes accompagnées. Son action, comprend donc une dimension aussi bien sociale qu'éducative.

La formation de moniteur éducateur comporte 950 heures d'enseignement théorique et 980 heures de formation pratique réparties sur deux années scolaires, de septembre à juin pour la 1<sup>ère</sup> année, de septembre à avril pour la 2<sup>ème</sup> année.

La formation complète se déroulera sur 60 semaines dont 32 d'enseignement théorique et 28 d'enseignement pratique. S'agissant de la formation théorique ce calendrier s'applique également à tous les candidats quelle que soit la voie de formation suivie, continue ou discontinuée.

Cette formation est dispensée en situation d'emploi et en voie directe.

**Renseignements communiqués sur demande.**

## DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

La fonction éducative spécialisée définie par la politique d'action sociale a pour cadre les institutions, les équipes pluridisciplinaires prenant en charge les enfants, les adolescents, les adultes ayant des handicaps physiques, sensoriels, mentaux, ou des difficultés sociales importantes.

Elle a pour objet de réussir l'insertion et l'intégration optimales des populations accueillies dans une perspective d'ouverture sur le monde.

La formation proposée par le CFE, envisage de répondre à la mission assignée aux éducateurs spécialisés telle qu'elle est définie par le référentiel professionnel qui préside à l'organisation de la formation et à la certification de la maîtrise des connaissances acquises.

Les fonctions de l'Éducateur Spécialisé (ES) se distribuent notamment autour de 3 axes :

- ❖ **social** : sur les plans de la présentation et de l'insertion, dans la perspective évoquée précédemment, où le travail a pour finalité l'insertion sociale la mieux adaptée.
- ❖ **éducatif** : l'action de l'éducateur spécialisé a pour objet le développement de la personne en concevant et en conduisant une véritable action éducative.
- ❖ **transdisciplinaire** : l'éducateur spécialisé se trouve au centre d'un réseau relationnel qui se décline en terme d'insertion, sur les plans tant social, scolaire, professionnel que familial.

Cette formation comprend 1450 heures d'enseignement théorique et 2100 heures de formation pratique, réparties sur trois années scolaires de septembre à juin pour les deux premières années, de septembre à mai pour la troisième année.

Elle se déroule sur une durée de 110 semaines, dont 50 d'enseignement théorique et 60 de formation pratique. S'agissant de la formation théorique, ce calendrier s'applique également à tous les candidats quelle que soit la voie de formation choisie, continue ou discontinuée.

Cette formation est dispensée en situation d'emploi et en voie directe.

**Renseignements communiqués sur demande.**

## **DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

La formation des éducateurs de jeunes enfants répond aux exigences du décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005, notamment dans les dispositions spécifiques à la formation de ces personnels et de l'arrêté du 16 novembre 2005, qui organise l'accès à la formation, son contenu et ses modalités de certification.

Le rôle de l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) est de contribuer au développement des enfants en stimulant leurs capacités intellectuelles, affectives et artistiques, en s'attachant à créer un cadre propice à leur éveil, à leur autonomisation et à leur socialisation. Ses fonctions se déclinent tout particulièrement sur les plans éducatif et préventif, ainsi que sur le registre de la coordination (familles, équipe, services...).

Les compétences de l'EJE s'articulant autour de ces fonctions, la formation est envisagée de manière à assurer leur acquisition.

### **❖ Qualités requises :**

- intérêt pour la problématique de la famille, de l'éducation et de la place de l'enfant dans notre société,
- motivation à s'inscrire pleinement dans un travail auprès des jeunes enfants tout en menant une démarche éducative professionnelle,
- capacité à porter intérêt à l'autre,
- esprit d'observation, patience, créativité,
- faculté d'adaptation.

### **❖ Connaissances à acquérir :**

- de la famille et des relations parents-enfants,
- des secteurs accueillant, à titres divers, de jeunes enfants,
- du développement psychologique et social de l'enfant,
- du positionnement professionnel dans le rapport avec les enfants, les parents, les partenaires,
- de la communication et du travail en équipe,
- des politiques liées à la prise en charge de la petite enfance et de la famille.

Cette formation est dispensée en situation d'emploi et en voie directe et s'échelonne sur trois années scolaires.

Elle comporte 1500 heures d'enseignement théorique et 2100 heures de formation pratique.

Elle se déroule sur une durée de 110 semaines, à raison de 50 semaines d'enseignement théorique et 60 semaines de formation pratique. S'agissant de la formation théorique, ce calendrier s'applique à tous les candidats quelle que soit la voie de formation choisie.

**Renseignements communiqués sur demande.**

L'Assistant de Service Social (ASS) exerce une profession d'aide auprès des populations en difficultés sociales. C'est une profession définie et réglementée par le Code de l'Action sociale et des familles (articles L411-1 et suivants).

L'assistant de service social agit auprès des personnes, des familles et des groupes pour :

- ❖ améliorer leurs conditions de vie sur les plans économique, familial, professionnel, culturel et de la santé ;
- ❖ les aider à faire ou à trouver leur place dans la société ;
- ❖ mener toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés ;
- ❖ les aider à développer, à maintenir ou à restaurer leur autonomie et à se saisir de leurs propres capacités d'action et d'interpellation.

À partir d'une analyse « multifactorielle » et « multiréférentielle » de la situation des personnes, des familles ou des groupes, l'assistant de service social procède à l'élaboration d'une évaluation sociale et d'une analyse de la situation, permettant ou non la mise en place d'un plan d'intervention avec les intéressés.

Il contribue aux actions de prévention, à la lutte contre toutes les exclusions et, plus généralement, au développement social avec d'autres intervenants.

Il est force de proposition pour la conception et la conduite des politiques sociales.

Compte tenu de la nature même de sa qualification, il est aussi et nécessairement force d'interpellation auprès des décideurs, tant pour régler les problèmes individuels d'une personne ou d'une famille, que pour infléchir les mécanismes de rejet et de relégation.

Avec les établissements de formation, l'assistant de service social a également pour mission de transmettre son savoir professionnel par l'accueil de stagiaires, la formation de l'assistant de service social étant une formation dite d'alternance, où la pratique sur les sites qualifiants est obligatoire et sensiblement, du même volume horaire que la théorie dispensée dans les établissements de formation.

La formation d'assistant de service social s'effectue sur trois années scolaires : de septembre à juin pour les deux premières années, de septembre à mai pour la troisième année, soit 3530 heures de formation réparties de la façon suivante :

- 1740 heures de formation théorique
- 1680 heures de formation pratique effectuées sur sites qualifiants
- 110 heures consacrées aux relations entre les établissements de formation et les sites qualifiants.

**Formation actuellement en cours d'habilitation.  
Renseignements communiqués sur demande.**

**« Ton devoir réel est de sauver ton rêve. »**

*Amedeo MODIGLIANI*

**III**

**FORMATION PRÉQUALIFIANTE**  
**À L'ADRESSE DES**  
**DEMANDEURS D'EMPLOI**

Préparation à la formation d'aide médico-psychologique (convention régionale)

page 29

*« Ce qui compte vraiment ne peut pas toujours être compté et ce qui peut être compté ne compte pas toujours. »*

*Albert EINSTEIN*

**PRÉ QUALIFICATION À LA FORMATION  
D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE  
(Cette action fait l'objet d'un conventionnement régional)**

Les métiers du travail social et de l'éducation spécialisée se caractérisent dans la conjoncture actuelle par une offre d'emploi nombreuse et diversifiée.

Les besoins en personnel : aide médico-psychologique, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique, éducateur spécialisé et assistant de service social contraignent le plus souvent les employeurs à se livrer à une recherche permanente afin de pourvoir les postes disponibles.

Aussi, curieusement, eu égard à la situation actuelle du marché de l'emploi, notait-on encore, en 2007, une importante déficience en personnel qualifié dans les secteurs du travail social et de l'éducation spécialisée.

Le Centre de formation de l'Essonne, très sensible à cette situation, entend offrir aux demandeurs d'emploi une pré qualification à la fonction d'AMP, en proposant un dispositif conventionné par la Région, appelé "Passerelles Entreprises" articulé autour de quatre axes :

- ❖ Sensibilisation des stagiaires aux processus de formation inhérents aux métiers du social.
- ❖ Connaissance du secteur sanitaire et social, des populations accueillies et des professions afférentes.
- ❖ Élévation du niveau de culture générale, notamment en expression écrite et orale, permettant aux stagiaires d'atteindre une certaine maîtrise du langage.
- ❖ Mise en situation professionnelle en institution, destinée à appréhender : certains savoir-faire, la diversité des réalités institutionnelles et des fonctions sociales et éducatives des personnels.

À l'issue de cette formation, des contrats de travail et de professionnalisation permettent aux stagiaires de bénéficier d'un emploi et d'accéder à la formation d'AMP.

Lieu : CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

**Renseignements communiqués sur demande.**

**« L'homme est cet animal fou dont la folie a inventé la raison. »**

*Cornelius CASTORIADIS*

## IV PSYCHANALYSE

Introduction à l'œuvre de Freud	page 33
Quel travail social voulons-nous ? Enjeux et réalité	page 34
L'autisme	page 35
Comment accompagner ?	page 36
De l'enfant à la mère... A la mère et l'enfant	page 37
Position pédagogique et histoire personnelle ou le désir d'éduquer	page 38
L'ado-les-sens ou si la jeunesse était une invention de vieux	page 39

*« Chaque société a les maladies mentales qu'elle mérite [...]. A distance des idéologies médicales qui font la santé mentale d'aujourd'hui, je dirais que les symptômes au nom desquels les patients viennent consulter portent la marque d'une époque et les valeurs de sa culture. »*

*Roland GORI*

## INTRODUCTION À L'ŒUVRE DE FREUD

*« La pensée freudienne se déroule selon une succession de positions diverses, lesquelles, bien loin de s'annuler s'intègrent au terme d'un mouvement de clarification progressive. Aussi est-il pratiquement impossible de pénétrer le sens de cette pensée sans se référer à la totalité de ses expressions temporelles. »*

*Antonello ARMANDO*

*« Freud et l'éducation »*

Il sera proposé d'étudier « la succession des positions diverses » élaborées par FREUD au cours des 40 années notamment consacrées à la publication de son œuvre, afin de reconstruire un cheminement possible de sa pensée, d'en repérer des moments privilégiés, d'y inscrire sa production bibliographique, offrant ainsi certains repères à une étude introductive à son œuvre.

Dates	06, 22 et 29 mars, 24 avril et 10 mai 2012
Durée	5 jours soit 30 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	862,50 €
Intervenant(s)	Jacky BESSON, psychologue, formateur
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## QUEL TRAVAIL SOCIAL VOULONS-NOUS ? ENJEUX ET RÉALITÉ

Le travail social est une pratique qui, pour partie, s'invente au fur et à mesure qu'elle se confronte à la réalité toujours complexe des situations et des personnes en difficulté, d'intégration ou d'exclusion parfois marquées par la pathologie ou le handicap. C'est une démarche vivante, pour le dire comme Françoise DOLTO « qui va, devenant ».

Ce n'est pas une entreprise de normalisation malgré les déterminations de tous ordres. L'acte du praticien se doit d'être nécessairement porteur d'un projet d'émancipation et d'épanouissement individuel et social.

Il relève d'un « art de dire et d'un art de faire » (relation d'aide) au carrefour de l'éducation et du soin et prend en compte le poids du réel et notamment des contraintes qui pèsent sur le sujet.

L'acte du praticien ouvre un espace de construction de soi inscrit dans une dimension temporelle. Tel est l'enjeu du travail social.

### Contenu théorique :

#### 1. La vocation du travail social :

La responsabilité du travailleur social – l'acte du praticien, ses paradoxes, ses limites – la rencontre et ses effets – la part du rêve.

#### 2. L'éthique des praticiens :

Le droit des usagers, une nécessité à interroger – l'évaluation, une exigence d'élaboration – processus et finalité.

#### 3. Réalité et complexité du travail social :

Mettre sa subjectivité au travail – acceptation du doute et de l'incertitude, le manque de garantie – reconnaître le principe de réalité qui n'exclut pas le sujet.

### Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés théoriques – analyse de la pratique institutionnelle des stagiaires.

### Personnel concerné :

Professionnels du travail social et de la santé mentale.

Dates	12 et 26 mars, 16 et 30 avril 2012
Durée	4 jours soit 24 heures
Horaires	9h30 à 17h00
Coût	690,00 €
Intervenant(s)	Romuald AVET, psychologue clinicien.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

Cette action s'adresse tout particulièrement à des professionnels accompagnant au quotidien des enfants, des adolescents et des adultes autistes, préalablement accueillis dans les institutions psychiatriques, se trouvant depuis quelques temps orientés vers des établissements relevant du secteur sanitaire et social.

Or, nous observons qu'aucune disposition relativement à la mise en œuvre de moyens humains et matériels n'a été initiée et que les personnels se trouvent fréquemment en grande difficulté dans l'exercice de leur mission de prise en charge de cette population.

L'autisme fait toujours énigme, ne cesse d'interroger, est encore l'objet de nombre d'hypothèses, nourrit les projections les plus diverses, déclenche passions et polémiques et pose de fait une immense question, d'une extrême complexité : « la transmission de l'humain ».

Les diverses institutions en charge d'accueillir des enfants présentant des troubles de type autistique sont confrontées de manière permanente au plus vif de cette question.

Pourquoi, sitôt dans la vie, dès leur ouverture aux autres, certains enfants construisent-ils un rempart contre le monde ?

La formation se propose de reprendre cette question actualisée sur les pathologies autistiques en s'appuyant sur la pratique de chacun dans ce qu'elle offre à la fois de répétitif et de surprenant.

Il s'agira en effet :

- ❖ de reprendre les différents modes d'expression de cette pathologie plus diversifiée que ne le laisserait croire une acception réductrice du mot autisme,
- ❖ de préciser les références qui soutiennent les catégories repérées,
- ❖ d'interroger l'idée ou les idées fondatrices de ce que nous nommons « la normalité », pour tenter de proposer des modes de rencontre et d'accompagnement s'appliquant à conjuguer singularité et communauté, ressemblance et différence, vie et sens, dans l'énoncé d'une pratique respectueuse d'une éthique de la personne.

Dates	06 et 07 mars, 03 et 04 avril, 15 et 16 mai, 05 et 07 juin 2012
Durée	8 jours soit 48 heures
Horaires	9h30 à 17h00
Coût	1 380,00 €
Intervenant(s)	Dr Roger FERRERI, psychiatre psychanalyste et chef de service du 3 <sup>ème</sup> secteur de psychiatrie infanto juvénile.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## COMMENT ACCOMPAGNER ?

Sachant justement qu'on ne saurait pour ce faire indiquer la route. Peut-être tout au plus est-il permis de désigner une possible direction ? Et encore ! Car si chemin et cheminement révèlent la façon dont le sujet (se) démêle (de) son histoire, destination et objectif renseignent sur la manière dont elle est mêlée (et se mêle) à l'histoire des autres.

Si je... est un autre, alors un autre... est aussi je. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit toute représentation. C'est parce qu'il y a du moi en l'autre et de l'autre en moi que ça ne va pas de soi... d'être soi m'aime, d'être soi haine, d'être soignant et non soi ; niant l'autre soi, souvent fondateur de l'impérieux : soi(s) autre ! éducatif, pédagogique, politique, et bien sûr... amoureux.

Dès lors, il est à redouter que mon intérêt pour l'autre ne se mue en un, un tairait l'autre... au prétexte d'une exigence à ce qu'il en soit digne et, on le sait, digne parfois à en être dingue...

Le mal à l'autre, le mal de l'autre est un autre mal qui mal m'haine l'autre en moi, comme trop différent et moi en l'autre comme trop ressemblant.

Peut-être est-ce un peu pour cela que la recommandation chrétienne du “ qui aime bien, châtie bien ” a été préférée à l'expérience sadienne du “ qui châtie bien, aime bien ”.

Peut-on en parler ?

Dates	22 et 23 mai 2012
Durée	2 jours soit 12 heures
Horaires	9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Jacky BESSON, psychologue, formateur
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## DE L'ENFANT À LA MÈRE... À LA MÈRE ET L'ENFANT

Certaines femmes, prises dans des tourments qu'elles ne peuvent s'expliquer, se tournent parfois vers le désir d'enfant. L'enfant semble alors représenter une terre promise à redonner du sens à leur existence.

Souvent jeunes, elles l'ont conçu malgré le peu d'enthousiasme de leur entourage voire contre lui, sans véritable partage avec le père qui estompe sa présence avec l'avancée de la grossesse.

Seules dans le désert quelque chose tient : un enfant à venir tout à elles. Si quelques-unes s'en « sortent » avec la naissance, bon nombre voient leurs tourments resurgir de plus belle. L'enfant les questionne au plus profond de leurs regrets. Les conseils de la génération de leur propre mère tombent et finissent par les précipiter dans l'errance, la fuite et ou la dépression, jusqu'à la répétition des grossesses et des éventuels placements. D'une extrême sensibilité, il n'est pas facile de leur venir en aide.

Il y est question d'enfants et d'enfance (la leur), d'adulte et de mère, d'homme, d'amant et de père, de vivre sa vie et de plaisir... Comment s'y repérer dans ce heurt des places et des demandes.

Peut-être faut-il aller chercher du côté de ce qui se réactualise dans le passage de l'enfance à l'adulte pour approcher cette inversion de l'amour qui reste dans la stricte verticalité quand la venue de l'enfant n'est pas d'abord pensée dans le partage mais dans la complétude ?

Il faudrait alors tenter de saisir au mieux le but singulier de la dynamique qui nous parvient sous les traits de l'illusion d'un enfant, - objet- porteur de tout ce qui manque.

Dates	11 avril 2012
Durée	1 jour, soit 6 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	172,50 €
Intervenant(s)	Roger FERRERI, psychiatre, psychanalyste.
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## POSITION PEDAGOGIQUE ET HISTOIRE PERSONNELLE OU LE DESIR D'EDUQUER

Il s'agira de « faire fonctionner » l'hypothèse introduite par Sigmund FREUD – tout particulièrement dans sa recommandation de l'élucidation du vœu éducatif – de l'existence d'un rapport singulier entre l'histoire personnelle de l'éducateur et ses positions pédagogiques.

Aussi proposerons-nous de rechercher, le long des chemins suivis par l'éducateur, les empreintes laissées par l'enfant, l'élève, empreintes qui nous semblent participer chez le pédagogue à fonder :

- ❖ sa représentation de l'enfant,
- ❖ sa place et son rôle,
- ❖ son adhésion ou son opposition à un système de pensée pédagogique,
- ❖ la fonction qu'il assigne à l'éducation dans l'établissement de la relation éducateur/éduqué.

C'est à partir de la restitution, consignée dans leurs ouvrages autobiographiques, de l'histoire personnelle et sociale de certains grands pédagogues que seront interrogées les positions éducatives respectivement occupées par chaque auteur afin d'en souligner certains attendus.

Dates	07 et 21 mars, 04 avril 2012
Durée	3 jours, soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	517,50 €
Intervenant(s)	Jacky BESSON, psychologue, formateur
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## L'ADO – LES – SENS OU SI LA JEUNESSE ETAIT UNE INVENTION DE VIEUX

Il s'agira de nommer et d'interroger diverses représentations de l'adolescence : statut temporaire « mi-enfant, mi-adulte ; ni enfant, ni adulte » et d'analyser les présupposés qui les fondent.

L'histoire contemporaine de la notion d'adolescence permet d'en repérer la construction, d'en interroger les sens, d'en énoncer les caractéristiques, d'en apprécier l'exploitation, d'en comprendre le succès, d'en mesurer les risques.

Une étape effectivement risquée, où l'on ne saurait trop longtemps séjourner, même si l'on y est de plus en plus fréquemment invité, mais une étape qui mérite tout particulièrement d'être interrogée.

Dates	24 et 25 mai 2012
Durée	2 jours, soit 12 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Jacky BESSON, psychologue, formateur
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

**« Si tu savais un peu plaire, tu ne leur déplairais pas tant. »**

*BOILEAU à MOLIERE  
(à propos de l'Ecole des femmes)*

## V SOCIÉTÉ

L'éthique de soi... L'éthique des autres	page 43
La violence en questions	page 44
Multicultures	page 45
Droit de l'enfant et place juridique de l'adolescente mère célibataire	page 46
La toxicomanie	page 47
Handicaps et sexualité	page 48

**« La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir. »**

*Paulo COELHO*

## L'ÉTHIQUE DE SOI ... L'ÉTHIQUE DES AUTRES

Cette formation destinée au personnel issu du milieu médical et social se propose d'initier les participants à l'éthique de l'accompagnement.

Il s'agit d'abord de présenter d'une manière générale les conceptions fondamentales de l'éthique : Qu'est-ce qui nous motive à prendre les décisions que nous prenons ou croyons prendre ? Y a-t-il des principes généraux qui nous déterminent à agir ou nos décisions dépendent-elles toujours de la situation particulière dans laquelle nous nous situons ?

Ces bases théoriques une fois acquises, il s'agira de les appliquer au cas précis de l'accompagnement. Cela exige de clarifier les notions de « sujet » et « d'autrui ». Qu'est-ce que le « moi » ? En quoi sommes-nous sujets de nos actes ? Qu'est-ce qui caractérise spécifiquement « autrui » ? Que signifie la rencontre d'autrui ? Quelles sont les règles spécifiques qui régissent le rapport moi/autrui ?

Les réflexions – qui s'appuieront tant sur des textes classiques que sur des approches contemporaines – porteront en particulier sur les difficultés mais aussi sur les chances qu'offrent les rapports avec les personnes en situation de handicap et d'une manière générale avec toute personne en souffrance mentale et/ou sociale.

Dates	12 et 13 mars 2012
Durée	2 jours, soit 12 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Alexander SCHNELL, philosophe
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## LA VIOLENCE EN QUESTIONS

C'est une banalité de dire que l'on désigne par « violence », un ensemble d'attitudes et de comportements généralement condamnés. Cependant chacun peut constater que ce moralisme premier est d'une remarquable inefficacité. S'agissant de condition humaine, les phénomènes de violence individuels et collectifs sont universellement observés. La violence revêt des aspects multiformes plus ou moins sublimés.

Aussi s'efforcera-t-on d'examiner les manifestations de la violence à partir de deux thèmes privilégiés :

1. **Violence éducation - soin**
2. **Violence et institution**

et d'un exemple particulier :

« **Violence et sujet dépendant** »

**On s'appliquera à :**

### 1. **Violence éducation - soin**

- définir l'agressivité,
- se demander si les leçons de la psychanalyse sont sur ce point novatrices ou non,
- interroger certains usages de la violence inhérents au processus éducatif,
- envisager la problématique violence/éducation (l'éducation peut-elle permettre de lutter contre l'agressivité ? Faut-il seulement l'orienter ? La canaliser ?),
- dépasser le cadre individuel de l'agressivité et considérer le phénomène dans sa dimension collective et sociale.

### 2. **Violence et institution**

- analyser les effets de violence spécifiques à la vie institutionnelle.

Lieu où la parole est le plus souvent autorisée et où la discussion, en soumettant les uns et les autres aux règles du dialogue, supposerait l'arrêt des hostilités.

Lieu où règles, réglementations, rapports hiérarchiques sont destinés à réguler les relations humaines.

Lieu où cependant la violence est très souvent observée.

### **Violence et sujet dépendant**

- explorer les raisons de l'agressivité voire de la maltraitance dont sont parfois l'objet les enfants, les adolescents et les adultes en situation de grande dépendance. Ceux dont d'aucuns disent qu'ils sont des « victimes toutes désignées ».

Dates	12, 15 et 16 mars 2012
Durée	3 jours, soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	517,50 €
Intervenant(s)	Roger FERRERI, psychiatre psychanalyste Frédéric GROS, philosophe
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

La compréhension des problèmes de la migration ne saurait se concevoir en dehors d'une approche anthropologique globale de l'homme et de sa culture qui, pour différentielle qu'elle doive être, ne doit pas tenir lieu de masque ou de schéma préformé : les problèmes globaux de santé des migrants, l'exemple de l'analyse de la culture maghrébine, comme le regard jeté sur la (les) toxicomanie(s) des migrants, le montrent.

Cependant, la "deuxième" génération se trouve prise dans une problématique multifactorielle, tant au niveau des adolescents et de leur(s) conduite(s) que de la scolarité.

Ici se posent les questions du bilinguisme, du biculturalisme et d'une approche interculturelle.

Dates	21, 22 et 23 mars 2012
Durée	3 jours soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	517,50 €
Intervenant(s)	Robert BERTHELIER, psychiatre, psychanalyste.
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## DROITS DE L'ENFANT ET PLACE JURIDIQUE DE L'ADOLESCENTE MÈRE CÉLIBATAIRE

L'enfant évolue dans un espace juridique dans lequel la reconnaissance de ses droits a été progressivement affirmée, essentiellement depuis la convention internationale du droit de l'enfant du 20 novembre 1991, votée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

S'il est possible de cerner juridiquement les rapports parents-enfant lorsque les parents sont des adultes, il devient difficile d'apprécier la situation juridique de l'enfant lorsque ses parents sont adolescents, mineurs.

Notamment, les situations des mères célibataires, adolescentes, présentent des difficultés d'analyse juridique, que ce soit à titre personnel, pour elles-mêmes, ou dans un cadre institutionnel, pour les établissements d'accueil mère-enfant.

Il est important de maîtriser au minimum certaines notions juridiques, qui peuvent participer à l'approche des prises en charge sociales adaptées.

Qu'est-ce qu'un enfant naturel ? Un enfant légitime ?

Que signifie l'exercice de l'autorité parentale ? Qui la détient ?

- ❖ Doit-on encore parler de la garde de l'enfant ?
- ❖ Quelle est la place juridique des parents adultes d'une adolescente mère célibataire ?
- ❖ Quelle peut être la responsabilité juridique d'une institution qui accueille une mère célibataire adolescente et son enfant ?
- ❖ Où se situent la place et le rôle du juge des enfants ?
- ❖ Quels sont les droits sociaux ouverts (prestations familiales, tutelle aux prestations familiales ? ...)

Comment adapter sur le plan juridique des situations sociales qui n'ont pas été juridiquement imaginées ? Il ne peut y avoir de vide juridique parce que ces situations de détresse existent et méritent une réponse appropriée.

Nous vous proposons d'y réfléchir ensemble, pour pouvoir intervenir, toujours, dans l'intérêt du mineur qui nous est confié.

Date	05 juin 2012
Durée	1 jour, soit 6 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	172,50 €
Intervenant(s)	Maître SAÏD, avocat du barreau de l'Essonne
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

### Objectif :

- ❖ fournir des éléments de compréhension sur les conduites toxicomaniaques, les produits utilisés, la (les) personnalité (s) des toxicomanes,
- ❖ informer sur les pratiques de prise en charge, l'accompagnement, (sevrage, substitution), les intervenants locaux, le travail en réseau,
- ❖ donner aux soignants les outils permettant de mieux se situer face à la demande des toxicomanes et d'élaborer des réponses pertinentes.

### Programme prévisionnel :

- ❖ Histoire de la drogue en France; les réponses médicales et sociales.
- ❖ La législation en France et dans le reste de l'Europe.
- ❖ Les produits : drogues anciennes et modernes.
- ❖ Le(s) toxicomane(s) : la personne et l'environnement.
- ❖ La prise en charge du toxicomane. Réseaux de soins et réseaux ville-hôpital.
- ❖ Sevrage et substitution. Fonction(s) de l'hôpital et des institutions non hospitalières.

Dates	28, 29 et 30 mars 2012
Durée	3 jours, soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	517,50 €
Intervenant(s)	Robert BERTHELIER, psychiatre psychanalyste.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## HANDICAPS ET SEXUALITÉ

L'accès à une autonomie, la plus grande possible, eu égard aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées est le plus souvent - peut-être même toujours - présenté comme l'objectif vers lequel convergent toutes les réflexions et toutes les actions conduites par les équipes institutionnelles.

Participer à restaurer la dignité de toute personne meurtrie dans son identité, offrir des conditions d'accueil s'approchant au plus près de celles auxquelles tout être humain peut prétendre, sont également fréquemment revendiquées.

Cette perspective devrait pouvoir guider toute recherche destinée à permettre aux personnes accueillies de vivre leur sexualité.

Cependant, cette dimension essentielle de l'humaine condition, si déterminante dans la construction de l'identité de chacune et de chacun, est encore très diversement considérée.

On observe par exemple :

- ❖ Qu'ici, elle est ignorée, au prétexte qu'elle relève du registre de l'intime et que l'on ne saurait " s'en mêler ".
- ❖ Que là, elle est condamnée et que toute manifestation à caractère sexuel, remarquée dans l'enceinte de l'institution, donne lieu à réprimande, voire à sanction.
- ❖ Qu'ailleurs, elle est " régulée ". Chaque membre d'un couple possible doit d'abord faire la preuve de la qualité de sa relation affective à l'autre, avant que toute " considération " ne puisse être envisagée.

Répression et laxisme jalonnent les extrêmes à l'intérieur desquels la majorité des équipes cherchent à se situer.

Les positions et les avis des intéressés, parfois de leurs parents, des personnels d'encadrement, de la direction, de l'association, sont également à apprécier.

La solution, depuis des lustres recherchée, n'a manifestement pas encore été trouvée, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'a été pour les personnes non handicapées.

La différence est que pour les secondes nommées, " la solution " ne saurait, de leur point de vue même, être envisagée, chacun revendiquant, bien évidemment, son droit à la singularité.

Alors pourquoi, s'agissant des personnes handicapées, vouloir à ce point les différencier ?

Peut-être peut-on traiter du respect de la dignité, jusques et y compris dans l'expression du désir sexuel éprouvé par des hommes et des femmes tout particulièrement blessés dans leur identité.

Si on en parlait.

Dates	05 et 06 juin 2012
Durée	2 jours soit 12 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Roger FERRERI, psychiatre psychanalyste.
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

# VI

## **GESTION SALARIALE ET ADMINISTRATIVE**

A propos de la loi du 2 janvier 2002	page 51
Devoir de se taire, obligation de parler	page 52
La responsabilité des travailleurs sociaux sur les plans disciplinaire, civil et/ou pénal	page 53
Initiation au droit du travail spécifique au secteur sanitaire et social privé à but non lucratif	page 54
Gestion financière et administrative	page 55
Informatique : traitement de texte WORD	page 56
Informatique : création de son propre site Internet	page 57
Projets pédagogiques et institutionnels	page 58

***« La référence à « l'objectivité » dans cette néo-évaluation managériale de la recherche participe davantage d'une rhétorique de propagande qu'elle ne procède d'une rigueur méthodologique. »***

*Roland GORI*

Loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002  
rénovant l'action sociale et médico-sociale

Article 2

« **Art. L. 116-1.** – L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1. »

Article 3

« **Art. L. 116-2.** – L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire. »

Ces deux articles situés au tout début du texte de loi, en arrêtent les objectifs et en énoncent les principes fondamentaux complétés par 85 autres articles et nombre de circulaires d'application parues et à paraître. Chacun s'entend pour souligner l'importance de cette loi du 02 janvier 2002 tout spécialement dans :

- ❖ l'affirmation des droits des usagers
- ❖ l'instauration d'une planification sociale et médico-sociale
- ❖ la détermination de procédures d'évaluation de la qualité de l'accueil et des prestations assurés aux usagers.

Aussi convient-il d'en prendre attentivement connaissance afin d'en :

- ❖ saisir l'esprit
- ❖ étudier la lettre
- ❖ apprécier la pertinence
- ❖ mesurer les effets
- ❖ anticiper les applications.

C'est ce à quoi seront consacrées en totalité ces deux journées.

Dates	20 et 23 mars 2012
Durée	2 jours, soit 12 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	345,00 €
Intervenant(s)	Avocat du Barreau de l'Essonne.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## **DEVOIR DE SE TAIRE OBLIGATION DE PARLER**

La définition du secret professionnel a été profondément remaniée à l'occasion de la réforme du code pénal.

Certains y ont vu une véritable révolution posant les bases de la reconnaissance du « secret partagé », d'autres, un simple toilettage ne remettant pas en cause les principes généraux consacrés par une ancienne et abondante jurisprudence.

La question du secret, celle du devoir de parler, celle de l'obligation d'agir se posent aux travailleurs sociaux, de plus en plus souvent mis en cause au plan pénal.

La formation proposée visera à interroger les textes, à questionner la jurisprudence, à interpellier les pratiques, en s'efforçant toujours de décliner les exigences du « bon sens ».

Date	20 mars 2012
Durée	1 jour, soit 6 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	172, 50 €
Intervenant(s)	Maître SAÏD, avocat du barreau de l'Essonne.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## LA RESPONSABILITÉ DES TRAVAILLEURS SOCIAUX SUR LES PLANS DISCIPLINAIRE, CIVIL ET/OU PÉNAL

La responsabilité des travailleurs sociaux est de plus en plus souvent mise en cause, sur les plans disciplinaire, civil et/ou pénal.

Ce triple niveau de responsabilité justifie que chacun s'initie aux règles de base de trois systèmes juridiques différents (droit civil, droit pénal, droit disciplinaire) afin d'agir en toute connaissance de cause.

L'objectif de cette formation vise à donner aux participants, non juristes, les outils nécessaires à cet égard.

Date	08 juin 2012
Durée	1 jour, soit 6 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	172,50 €
Intervenant(s)	Juriste
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

# INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL SPÉCIFIQUE AU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF

Les règles régissant le droit du travail sont d'autant plus complexes qu'elles évoluent très rapidement.

Il importe de se repérer au sein de l'ensemble de ces normes juridiques, nonobstant les modifications qui peuvent y être apportées.

Il est donc nécessaire de bien connaître l'économie générale d'un droit qui a été codifié dès 1973.

La formation proposée aura pour objectif d'initier chacun des participants au droit du travail.

Nous nous efforcerons de donner à chacun les repères qui lui permettront de se déplacer dans le code du travail en s'adaptant sans difficulté à ses modifications.

Dates	14 mai, 18 juin, 17 septembre, 1 <sup>er</sup> octobre et 12 novembre 2012
Durée	5 jours soit 30 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	862,50 €
Intervenant(s)	Juriste
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

Initiation aux problématiques spécifiques à la gestion administrative et financière à partir de l'examen des notions suivantes :

L'organisation comptable et ses écritures.

- ❖ Le plan comptable.
- ❖ La trésorerie.
- ❖ Le fonds de roulement.
- ❖ L'investissement.
- ❖ Le budget prévisionnel.
- ❖ Le compte bilan.
- ❖ Le compte administratif.
- ❖ Le budget de fonctionnement.
- ❖ La masse salariale et ses modifications (G.V.T.).

Dates	12, - 13 - 14 mars, 16 - 17 - 18 avril 2012
Durée	6 jours soit 36 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	1 035,00 €
Intervenant(s)	René LAMY, formateur.
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## INFORMATIQUE : TRAITEMENT DE TEXTE WORD

### Objectif :

Permettre aux participants de se familiariser à l'environnement WINDOWS et d'acquérir les moyens d'utiliser des logiciels en tant qu'outils de travail, afin de concevoir des applications professionnelles personnalisées.

### Programme prévisionnel :

- ❖ Généralités sur l'environnement WINDOWS.
  - Définition des principes de base.
  - Utilisation de la souris.
  - Les principes des fenêtres, icônes, menus dynamiques...
- ❖ Notions de base de WORD.
  - La saisie de texte, la manipulation de pavés de texte.
  - La mise en forme d'un texte, tant au niveau du caractère que du paragraphe.
  - La mise en page d'un texte (définition des marges, orientation du texte, numérotation des pages, en-tête ou pied de page).
  - Les appels de notes et renvois en pied de page.
  - La sauvegarde de fichiers.
- ❖ Utilisation et création des outils permettant l'automatisation de certaines tâches.
  - Les feuilles de style.
  - Les glossaires.
  - Les macro-commandes.
  - La génération de tables de matières ou de tables d'index.
- ❖ Les présentations complexes et les fonctions avancées.
  - Les différents dictionnaires (orthographe, synonymes et grammatical).
  - Les tableaux.
  - Les organigrammes.
  - L'insertion de graphiques, schémas et effets spéciaux.
  - Le multicolonnage.
- ❖ Méthodes et moyens pédagogiques.
  - Réflexion théorique et méthodologique sur des situations concrètes à partir de travaux pratiques.

Dates	12 – 13 – 14 mars et 16 – 17 et 18 avril 2012 08 – 09 – 10 octobre et 05 – 06 et 07 novembre 2012
Durée	6 jours soit 36 heures, par session
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	1 035,00 €
Intervenant(s)	José DE CONSTANTINO, formateur.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

**NB : Des formations à la demande peuvent être organisées sur tout logiciel.**

## INFORMATIQUE : CREATION DE SON PROPRE SITE INTERNET

Le CFE vous propose de découvrir et de vous initier à la création de votre premier site Internet. Cette formation vous permet de créer votre propre site Internet, sans connaissances de départ. Il est donc préférable de venir déjà avec une idée de votre future réalisation, vos photos sur support informatique.

À la fin du cours, vous aurez déjà créé votre propre site Web.

Par la suite vous serez à même d'améliorer et de gérer votre site Web en lui donnant une allure professionnelle, ou mieux, de le mettre à jour rapidement en fonction de nouveaux produits ou services créés par votre établissement ou service.

### Objectif :

Analyser l'utilité du site, réaliser un cahier des charges, savoir construire le texte, s'initier aux outils et méthodes de création

### Public :

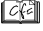


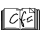
Toute personne désireuse de créer et de gérer son propre site Internet

Pré requis : une bonne connaissance de base de l'utilisation de l'ordinateur et de l'Internet.  
Pas de connaissance préalable du HTML ni de la fabrication de pages Internet.





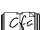
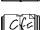
### Programme prévisionnel :

Donner vie à un site sur le réseau Internet nécessite à la fois des connaissances théoriques et des connaissances pratiques. Apprenez, durant ce cursus, à construire techniquement votre propre site, à le mettre, ainsi que votre activité, en relief et en valeur, et à connaître tous les aspects et les implications de la nouvelle visibilité qu'il vous donne.

La formation se décompose en 4 parties :

-  A quoi sert un site Internet ?
-  Réaliser le cahier des charges
-  Créer un site simple
-  Mettre en ligne votre site, exercice de référencement, maintenance.

### Travaux pratiques sur ordinateur :

-  Création de votre site Web
-  Création et utilisation des formulaires
-  Enregistrement des données d'un formulaire dans une base de données
-  Utilisation d'une galerie de photos
-  Publication de votre site Web sur un serveur
-  Annexes.

Dates	06-07 mars, 10-11 avril, 15-16 mai 2012
Durée	6 jours soit 36 heures, organisés par session de 2 jours.
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	1 035,00 €
Intervenant(s)	José DE CONSTANTINO, formateur
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## PROJETS PÉDAGOGIQUES ET INSTITUTIONNELS

Le projet pédagogique et institutionnel est un document fondateur et une référence obligatoire stipulant notamment les objectifs, options spécifiques, moyens organisationnels et fonctionnels mis en œuvre dans un établissement, relativement à l'accomplissement de la mission de ses personnels quant à l'accueil et l'accompagnement des résidents.

Ce document doit se prêter à une actualisation reflétant l'évolution de la réflexion des professionnels et les éventuels aménagements correspondants.

Il s'agira, durant cette formation, d'étudier les éléments à prendre en compte pour faire du projet pédagogique un outil d'élaboration, de réflexion, de référence et d'évaluation des pratiques institutionnelles.

C'est dans cette perspective que seront considérés :

- ❖ les déterminants du projet institutionnel, tout spécialement les dispositions arrêtées par la loi du 02 janvier 2002,
- ❖ les définitions, rôles, composantes et principes,
- ❖ l'élaboration du projet institutionnel,
- ❖ "la vie " du projet institutionnel,
- ❖ le projet : moyen et garant de la démocratie et de la responsabilisation des acteurs,
- ❖ les lectures d'un projet institutionnel et le projet comme lecture(s) de l'institutionnel,
- ❖ l'évaluation du fonctionnement de l'institution et la validation du projet.

Dates	15-16-17 novembre, 14-15 décembre 2011 13-14-15 novembre, 12-13 décembre 2012
Durée	5 jours soit 30 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	862,50 €
Intervenant(s)	Michel BUSEYNE, directeur d'association.
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

# VII

## ACTIONS À L'ADRESSE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Actualisation des connaissances : français et mathématiques	page 61
Aide à l'accomplissement des démarches administratives et professionnelles quotidiennes	page 62
Informatique : initiation aux différents logiciels	page 63
Théâtre	page 64

***« Cela dit, il est vrai que je suis un produit de l'Ecole normale qui a trahi l'Ecole normale. »***

*Pierre BOURDIEU*

## ACTUALISATION DES CONNAISSANCES : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

Cette formation se développe à partir des demandes le plus fréquemment induites par l'environnement des personnes accueillies dans les différentes structures relevant du secteur médico-social. Elle est formalisée en un premier temps par l'intéressé en regard des manques repérés et actualisée sur les difficultés éprouvées au quotidien par les participants dans la conduite de leur vie personnelle et professionnelle.

Cette situation nourrit un désir d'apprendre, s'appliquant le plus souvent aux deux registres : de l'expression orale et écrite d'une part et du calcul arithmétique d'autre part.

S'agissant de l'expression française, il s'agira d'inviter les participants à progresser dans la découverte des règles de syntaxe auxquelles tout écrit doit satisfaire et de multiplier les occasions d'enrichissement du vocabulaire.

S'agissant du calcul arithmétique, il conviendra de s'assurer de la bonne maîtrise des mécanismes et raisonnements mis en œuvre dans la réalisation des 4 opérations, d'en proposer certaines applications et de graduer les difficultés inhérentes aux autres apprentissages, en fonction des acquis et réussites observés par chaque participant.

Ces enseignements seront nécessairement individualisés, adaptés aux intérêts et performances de chaque personne et s'appuieront le plus souvent possible sur des supports empruntés à certaines situations observées dans le courant de la vie quotidienne.

L'avis des stagiaires sera constamment sollicité afin d'inscrire ces apprentissages dans une démarche active et participative, en lien avec les réelles difficultés rencontrées par les membres du groupe.

S'agissant d'inviter un public adulte à réaliser notamment des apprentissages transmis habituellement par « l'école » à des enfants d'âge scolaire, on veillera tout particulièrement aux effets de « réactivation négative » que peuvent produire certaines situations ou certains objets d'étude, possiblement perçus « comme trop infantilisants ». Complémentairement, il convient au moins en un premier temps d'éviter toute difficulté d'apprentissage risquant de placer le stagiaire en situation d'échec. Ce travail de remise à niveau permettra donc à chacun de progresser à son rythme et de partager ses savoirs.

Cette formation se déroulera sur l'ensemble de l'année scolaire, à raison d'une après-midi par semaine soit le mardi soit le jeudi.

Dates	du mardi 13 septembre 2011 au mardi 19 juin 2012 ou du jeudi 15 septembre 2011 au jeudi 21 juin 2012
Durée	36 séances de 3 heures soit 108 heures
Horaires	de 14h00 à 17h00
Coût	43,20 € la séance
Intervenant(s)	Gaëlle GILI, formatrice
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## AIDE À L'ACCOMPLISSEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES QUOTIDIENNES

Cette action doit permettre à chacun d'élaborer, à partir de ce qu'il est et de ce qu'il sait, des connaissances qui amélioreront la qualité de sa vie personnelle et professionnelle.

L'expérience acquise, s'agissant de programmes de formation destinés à un public adulte en difficulté d'apprentissage, de lecture, d'écriture et de calcul, montre qu'il convient d'inscrire ces enseignements dans une durée, le plus souvent indispensable à la graduation des difficultés à surmonter et à leur progressive assimilation.

Les apprentissages réalisés et les savoirs assimilés doivent progressivement sensibiliser les stagiaires au phénomène de découverte de notions pré acquises et non révélées, qu'il convient d'enregistrer et de valoriser afin de bénéficier des effets de gratification narcissique, le plus souvent essentiels à l'accomplissement de l'effort, promoteur de dépassement.

Aussi, ce dispositif doit-il offrir une possibilité permanente d'adaptabilité au public accueilli, eu égard à la finalité recherchée. Ces disciplines seront abordées, selon une approche privilégiée, chaque fois que possible, les centres d'intérêts, demandes et nécessités formulés par les participants.

Ainsi s'agira-t-il, dans le but d'en faciliter l'usage, d'aborder les situations et les actes de la vie quotidienne et professionnelle, dont la conduite pose problème.

Les difficultés relatives à l'expression orale génèrent trop souvent gêne, embarras, conduisant à une certaine appréhension à communiquer et affectent la compréhension de certaines situations. Aussi explorerons-nous ce qui, à première vue, peut faciliter l'échange :

- ❖ Identification des données personnelles
- ❖ Déchiffrement et compréhension de courriers administratifs et professionnels, de correspondances personnelles
- ❖ Travail sur les documents administratifs :
- ❖ Vocabulaire spécifique
- ❖ Feuille de renseignements
- ❖ Obtention du renseignement adéquat
- ❖ Exercices individualisés et en groupe centrés sur l'intérêt de chaque participant
- ❖ Importance de la représentation dans la communication
- ❖ Familiarisation aux médias d'utilisation courante : téléphone, internet, ...
- ❖ Appropriation d'un message : livrer une impression, émettre une opinion, justifier une position
- ❖ Découverte de l'actualité : consultation de la presse écrite
- ❖ Consultation et élaboration d'un programme audio-visuel

Dates	01-02-03 février, 07-08-09 mars, 04-05-06 avril 2012 12-13-14 septembre, 10-11-12 octobre, 14-15-16 novembre 2012
Durée	108 heures de formation, à raison de 3 jours par mois, sur 6 mois.
Horaires	9h30 à 17h00
Coût	3 105,00 €
Intervenant(s)	Gaëlle GILL, formatrice
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## INFORMATIQUE : INITIATION AUX DIFFERENTS LOGICIELS

Cette action, destinée aux personnes en situation de handicap accueillies dans les différentes institutions du secteur sanitaire et social, a pour objectif d'initier et de familiariser les participants à l'utilisation de l'outil informatique.

Les progrès régulièrement observés, notamment en matière de logiciel, offrent des possibilités qui ne cessent et ne cesseront de se développer et de se diversifier rendant ainsi possible l'accès de ces matériels à des utilisateurs qui s'en sont trouvés jusqu'alors écartés.

La simplification des manipulations, l'accroissement des performances, la multiplicité des logiques instrumentales permettent actuellement la réalisation de produits de qualité, inaccessibles hier encore à des non spécialistes.

Aussi s'agira-t-il d'utiliser cet outil comme vecteur de découverte, d'expression de communication dans la recherche de l'apprentissage de sa maîtrise.

Il sera tout particulièrement veillé durant ces apprentissages à offrir aux participants des réalisations illustrant les différentes étapes de la démarche de la découverte et des possibilités offertes par le(s) logiciel(s).

La satisfaction très fréquemment observée par les stagiaires s'agissant de la qualité de leur réalisation participe au bonheur d'apprendre, au souhait de dépasser leurs appréhensions, au désir de progresser et conduit parfois au ravissement d'avoir réussi.

Durée	6 jours soit 36 heures, par session de 3 jours
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	1 035,00 €
Intervenant(s)	José DE CONSTANTINO, formateur.
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

**NB : Des formations à la demande peuvent être organisées sur tout logiciel.**

## THÉÂTRE

Cette activité est organisée tout spécialement à l'adresse des personnes en situation de handicap.

Elle est construite à partir des motivations et des centres d'intérêt, dont témoignent les participants, dans la préoccupation constante d'offrir à chacun un espace de création qui invite et favorise la rencontre.

Cette rencontre s'effectuera d'abord entre partenaires inscrits dans un échange, mis en jeu et mis en scène et ensuite dans la représentation de soi, dans un rapport à l'autre offert au spectateur.

Le spectacle auquel invite le théâtre sera, ici, tout particulièrement privilégié. Il s'agira non pas de jouer à jouer, mais de jouer à l'acteur ... le bien nommé.

Dates	le jeudi (à la demande)
Durée	30 séances de 3 heures, soit 90 heures
Horaires	de 14h00 à 17h00
Coût	1 296,00 €
Intervenant(s)	Lisa DELGADO, comédienne.

# VIII

## ACTIONS SPÉCIFIQUES

Préparation à l'examen de niveau organisé par les D.R.A.S.S. pour l'entrée dans un centre de formation de travailleurs sociaux	page 67
Préparation à l'entrée dans un centre de formation de travailleurs sociaux	page 68
Préparation à l'examen de sélection à l'entrée en centre de formation AMP	page 69
Le théâtre ou du jouet au jouer	page 70
Ecritures : bilan, rapport, compte rendu	page 71
Expression écrite	page 72
Formation destinée aux « professionnels de la nuit »	page 73
Connaissance des publics accueillis en institution : action destinée aux personnels non éducatifs	page 74
Prise en charge de la maladie de Parkinson	page 75
Formation d'assistant de soins en gérontologie	page 76
Formation tuteur (labellisation Unifaf : n° TR16-06 du 14/01/08)	page 77

*« Les choses de l'enfance ne meurent pas, elles se répètent comme les saisons. »*

*Eleanor FARJEON*

**PRÉPARATION À L'EXAMEN DE NIVEAU  
ORGANISÉ PAR LES D.R.A.S.S.  
POUR L'ENTRÉE DANS UN CENTRE  
DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX**

**Objectif :**

Préparation à l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales à l'intention des candidats, non bacheliers, désireux d'accéder à la formation d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants.

**Programme prévisionnel :**

Il s'agira :

- ❖ de travailler l'analyse d'un écrit, le développement d'un argumentaire, la construction d'un plan, les choix de vocabulaire, les révisions syntaxiques et orthographiques,
- ❖ de s'aguerrir à une démarche méthodologique adaptée à l'épreuve de dissertation et d'étude du texte argumentatif,
- ❖ de se préparer à l'épreuve dite " de questionnaire d'actualité " au moyen de l'examen de dossiers portant sur des événements et des situations économiques, politiques et sociaux, contemporains.

Dates	<b>Année scolaire 2012 :</b> les jeudis, du 06 septembre au 22 novembre 2012 (incluant 2 mardis et à l'exception des congés scolaires) <b>Année scolaire 2013 :</b> les jeudis, du 05 septembre au 21 novembre 2013 (incluant 2 mardis et à l'exception des congés scolaires)
Durée	12 jours soit 72 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	2 070,00 €
Intervenant(s)	Marie-Claire MICHEL, formatrice
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

# PRÉPARATION À L'ENTRÉE DANS UN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

## Objectif:

Préparer, dans les meilleures conditions, à l'entrée dans un centre de formation de travailleur social (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs).

Permettre aux candidats à ces formations d'acquérir une démarche et de disposer d'outils méthodologiques nécessaires à l'analyse, à la communication et à l'expression écrite.

## Public:

Ce stage s'adresse à ceux qui souhaitent entreprendre une formation de travailleur social et préparer les sélections d'école en s'entraînant aux épreuves de :

- ❖ synthèse de documents,
- ❖ dissertation,
- ❖ résumé et commentaire de texte.

## Programme prévisionnel :

1. **Culture générale (10 heures)**
  - Étude de dossiers économiques, politiques et sociaux contemporains.
  - Utilisation et sensibilisation aux médias et aux outils d'information.
  - Lecture de textes, synthèse, résumé, analyse conceptuelle, exposé, bibliographie.
2. **Méthodologie de l'écrit (40 heures)**
  - Évaluation de la qualité de la formalisation écrite des participants
  - Mise en place d'un dispositif d'aide personnalisée
  - Préparation à l'épreuve de dissertation / résumé de texte / commentaire de texte :
    - Compréhension et analyse du sujet, développement d'une argumentation, établissement d'un plan, rédaction
    - Enrichissement du vocabulaire, mise à niveau orthographique
    - Lecture et étude de documents écrits, synthèses.
3. **Entraînement à l'entretien d'admission (20 heures)**
  - Élaboration des motivations
  - L'autobiographie
  - Les tests psychotechniques

Dates	<b>Année scolaire 2012 :</b> Les jeudis du 06 septembre au 22 novembre 2012 (incluant 2 mardis et à l'exception des congés scolaires) <b>Année scolaire 2013 :</b> Les jeudis du 05 septembre au 21 novembre 2012 (incluant 2 mardis et à l'exception des congés scolaires)
Durée	12 jours, soit 72 heures.
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	2 070,00 €
Intervenant(s)	Marie-Claire MICHEL, formatrice
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## PRÉPARATION À L'ENTRÉE DANS UN CENTRE DE FORMATION AMP

### Objectif :

- ❖ Préparer les candidats à satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée dans un centre de formation d'aide médico-psychologique
- ❖ Offrir aux stagiaires des outils favorables au traitement des différentes épreuves.

### Programme prévisionnel :

#### Entraînement :

- questions d'actualité
- compréhension de textes
- expression écrite
- expression orale

Dates	Communiquées sur demande
Durée	8 jours, soit 48 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	1 380,00 €
Intervenant(s)	Gaëlle GILI, formatrice
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## LE THÉÂTRE OU DU JOUET AU JOUER

Le théâtre permet une mise à distance créatrice de rapports nouveaux :

- ❖ à sa propre histoire,
- ❖ aux autres personnes,
- ❖ au savoir.

Il permet de revisiter les questions, les enjeux et les pratiques socio-professionnelles. Le jeu et la construction scénique invitent à une présence active et sollicitent une adhésion forte propre à retrouver le sens de ce qui nous motive dans la conduite de nos actes et de nos engagements. L'activité théâtrale participe à renforcer la position de sujet se jouant et jouant la vie.

À partir d'une proposition offrant un cadre convenu de travail, chaque participant décidera d'un parcours à emprunter et exploitera librement les directions qui conviennent à ses intérêts et à ses préoccupations.

La question de l'animation d'une activité théâtre auprès d'enfants et d'adultes ponctuera régulièrement le déroulement de l'action.

Dates	Les jeudis après-midi, du 19 janvier au 21 juin 2012 (à l'exception des congés scolaires)
Durée	18 séances de 3 heures, soit 54 heures
Horaires	de 14h00 à 17h00
Coût	1 552,50 €
Intervenant(s)	Lisa DELGADO, comédienne.

## ÉCRITURES : BILAN, RAPPORT, COMPTE-RENDU

Les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à la rédaction de documents, rapports, comptes-rendus destinés à divers partenaires (magistrats, élus, institutions, administrations...).

La diversité des modes d'approche spécifiques aux différents secteurs de compétence (assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices...) conjuguée à la pluralité des demandes, complexifie singulièrement la tâche des rédacteurs amenés trop souvent à formuler, dans la rapidité, des écrits pouvant déterminer des décisions importantes.

La nécessité de respecter cette double condition conduit à articuler la formation autour des quatre axes suivants :

- ❖ définition des compétences institutionnelles, judiciaires, administratives et politiques des différents partenaires afin d'obtenir une approche circonstanciée et une connaissance approfondie, devant permettre de cerner au mieux la nature des demandes et l'importance des besoins.
- ❖ Apprentissage de méthodologies permettant d'opérer rapidement la synthèse des documents à transmettre dans la perspective d'en effectuer une sélection opportune.
- ❖ Détermination du cadre régissant la transmission des informations, en d'autres termes, affirmation du champ des compétences spécifiques du travailleur social au regard de son éthique professionnelle.
- ❖ Conduite d'une réflexion théorique sur l'importance de la formulation écrite en tant que vecteur de communication. Il conviendra d'élaborer la construction d'un rapport écrit et la mise en perspective des éléments sémantiques.

Dates	les mercredis du 07 mars au 06 juin 2012 (à l'exception des congés scolaires)
Durée	12 jours, soit 72 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	2 070,00 €
Intervenant(s)	Marie-Claire MICHEL, formatrice
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## EXPRESSION ÉCRITE

### Objectif :

Ce module s'adresse à toute personne désireuse d'améliorer la qualité de son expression écrite à des fins de perfectionnement, de préparation à des formations relevant du travail social ou de concours administratifs.

### Programme prévisionnel :

- ❖ Remise à niveau en orthographe.
- ❖ Maniement de la langue.
- ❖ Enrichissement du vocabulaire.
- ❖ Prise de notes et résumé de texte.
- ❖ Entraînement à la rédaction.

### Organisation :

- ❖ Dès le début il sera procédé à l'appréciation du niveau de chaque participant afin d'adapter au mieux les enseignements dispensés.
- ❖ Le travail s'effectuera par petits groupes de 10 personnes maximum.

Dates	<b>Année scolaire 2011—2012 :</b> les mardis, du 13 septembre au 20 décembre 2011 (incluant 1 mercredi) les mardis, du 10 janvier au 11 avril 2012 (à l'exception des congés scolaires) <b>Année scolaire 2012-2013 :</b> les mardis, du 11 septembre au 18 décembre 2012 (incluant 1 mercredi) les mardis, du 08 janvier au 09 avril 2013 (à l'exception des congés scolaires)
Durée	12 jours soit 72 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	2 070,00 €
Intervenant(s)	Marie-Claire MICHEL, formatrice
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## FORMATION DESTINÉE AUX « PROFESSIONNELS DE LA NUIT »

Cette action, destinée aux aides médico-psychologiques, aides soignantes et personnels infirmiers travaillant la nuit a pour objectif d'expliciter la mission spécifique de ces personnels et de proposer une réflexion autour de la singularité du travail de nuit. Il convient en effet d'en apprécier les caractéristiques, d'en mesurer les difficultés et d'en favoriser la mise en œuvre.

Les personnels de nuit ont le plus souvent à subir l'épreuve de l'isolement :

- ❖ Isolement dû, d'abord, au moment particulier où ils exercent leur métier.
- ❖ Isolement également lié au petit nombre de salariés présents, comparativement aux équipes de jour.
- ❖ Isolement encore accentué par la présence beaucoup plus rare qu'en journée de représentants hiérarchiques.
- ❖ Isolement toujours, qui conduit à ne pas participer, ou de manière très ponctuelle, à l'élaboration des options et des décisions institutionnelles.
- ❖ Isolement enfin, induit par cette idée que la nuit, il s'agit " simplement " de veiller sur le sommeil, alors que le jour, il convient d'accompagner la vie ...

Cette « réalité » génère le plus souvent une dévalorisation certaine du travail effectué par ces personnels.

Le dialogue et les échanges autour des représentations de chacun, relativement à son exercice professionnel, aux résidants, aux difficultés rencontrées, permettront d'observer les points de convergence et de divergence, d'en expliciter les attendus, d'en interroger le bien-fondé.

Dans le même esprit, il s'agira de clarifier :

- ❖ La spécificité de la mission de l'institution et singulièrement des rôles et places tenus par les personnels de nuit.
- ❖ L'induction nécessairement produite par la fonction exercée, par les conditions de son exercice, relativement à la représentation du résidant.
- ❖ La complémentarité des rôles et fonctions des membres de l'équipe pluridisciplinaire dont font partie, à part entière, les personnels de nuit.
- ❖ Les principales difficultés éprouvées et/ou les principaux manques observés dans l'accomplissement du travail.

Des pistes de réflexion seront suggérées et des outils seront proposés.

Dates	02-09 et 30 mai 2012
Durée	3 jours, soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
	517,50 €
Intervenant(s)	Olivier FOUQUET, directeur d'établissement
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

## CONNAISSANCE DES PUBLICS ACCUEILLIS EN INSTITUTION : ACTION DESTINÉE AUX PERSONNELS NON EDUCATIFS

Cette formation à l'adresse des personnels non éducatifs a pour objectif de favoriser « une meilleure » connaissance des publics accueillis dans les institutions.

Cette action sera conduite à partir des éléments du savoir dont chaque salarié dispose, compte tenu de son expérience professionnelle, laquelle l'amène nécessairement à avoir une ou certaine(s) idée(s) concernant les résidants.

Aussi sera t-il précieux et utile d'échanger à ce propos, afin d'observer les éventuels points de convergence et de divergence, d'interroger ce qui selon l'opinion de chacun justifie ses représentations, ou encore d'énoncer ce qui peut faire question.

Ainsi sera t-il proposé de débattre autour des représentations proposées par les stagiaires relativement :

- ❖ aux publics accueillis dans l'établissement, sachant que cette représentation est le plus souvent induite, notamment par la fonction exercée par le salarié,
- ❖ à la spécificité de la mission incombant à l'institution,
- ❖ à la place et au rôle des personnels non éducatifs dans l'accomplissement de cette mission,
- ❖ à la (ou aux) complémentarité(s) des rôles et fonctions des divers professionnels concourant dans l'établissement à l'accomplissement de sa mission,
- ❖ à la place et au rôle des personnels non éducatifs tel qu'il semble à ces derniers qu'ils soient considérés par les autres salariés,
- ❖ aux principales difficultés éprouvées et/ou aux principaux manques observés dans l'accomplissement du travail,
- ❖ à toute question s'inscrivant dans l'objectif de cette formation et estimée, du point de vue des participants, importante à traiter.

Dates	26 mars, 16 et 20 avril 2012
Durée	3 jours, soit 18 heures
Horaires	de 9h30 à 17h00
Coût	517,50 €
Intervenant(s)	Olivier FOUQUET, directeur d'établissement
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE DE PARKINSON

### Épidémiologie :

La maladie de Parkinson touche 150 000 personnes en France. C'est la deuxième maladie neurodégénérative après la maladie d'Alzheimer.

### Diagnostic positif et différentiel :

Plusieurs maladies affectant le système nerveux central donnent les mêmes signes, au début, que la maladie de Parkinson. Leur évolution est différente et, souvent, seule l'évolution nous permet de faire le bon diagnostic.

### Clinique des syndromes parkinsoniens :

Le syndrome parkinsonien se manifeste en début de maladie par un ensemble de symptômes moteurs. Le tremblement est un des signes annonciateurs, mais non le seul : la bradykinésie est aussi un signe majeur trop souvent ignoré.

### Les traitements médicaux, chirurgicaux, ré éducationnels tels que :

- ❖ la pharmacopée.
- ❖ La rééducation : motrice, orthophonique et cognitive.
- ❖ La chirurgie.

### Prise en charge cognitive :

Les patients atteints de cette maladie sont, comme tous les malades chroniques, très souvent dépressifs. Une prise en charge spécialisée s'avère donc, le plus fréquemment, des plus précieuse.

### Évolution de la maladie et complications :

La maladie évoluant sur 15 à 20 ans, les symptômes vont nécessairement s'aggraver, le traitement va diminuer en efficacité. Les signes moteurs initialement périphériques vont progressivement affecter d'autres parties du corps.

Dates	13 mars 2012 – 03 avril 2012
Durée	1 jour, soit 7 heures
Horaires	de 9h30 à 18h00
Coût	201,25 €
Intervenant(s)	Médecins, psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, infirmières
Lieu	CFE – 23 rue des Ateliers – 91350 GRIGNY

## FORMATION D'ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

Travailler auprès de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées nécessite des connaissances spécifiques, sur le plan des pathologies, de la souffrance vécue par ces personnes, mais aussi sur les modifications relationnelles engendrées par leur état de santé. Le plan Alzheimer 2008-2010, prévoit la création d'une fonction d'Assistants de Soins en Gériatrie, pour les professionnels de ce secteur.

### Objectif:

Cette formation est destinée à dispenser des connaissances permettant aux professionnels exerçant dans le secteur de la gériatrie de réfléchir et d'analyser au mieux leurs pratiques. Aussi, s'agira-t-il de s'attacher tout particulièrement à :

- ✓ approfondir et enrichir les connaissances des stagiaires afin de les aider à comprendre certaines attitudes qui, parfois, en établissement ou au domicile, peuvent « désarçonner » les professionnels,
- ✓ Transmettre de nouveaux outils techniques adaptés à ces prises en charge, notamment dans le domaine de l'animation,
- ✓ Repérer auprès des personnes qui ne s'expriment pas des signes de fragilité, physiques ou psychologiques,
- ✓ Cerner les enjeux d'un travail dans lequel la relation humaine est au centre du prendre soin,
- ✓ Favoriser la réflexion relativement à l'inscription de l'accompagnement dans une organisation institutionnelle.

### Public:

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau V -aides soignants et aides médico-psychologiques (auxiliaires de vie sociales et personnes non diplômées, nous contacter), travaillant auprès de personnes âgées en établissements ou à domicile, salariés de structures sanitaires, médico-sociales et sociales.

### Programme prévisionnel :

La formation est organisée en 5 modules, conformément au référentiel de formation (arrêté du 23 juin 2010). Il invite à :

- ✓ concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé
- ✓ Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- ✓ Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive
- ✓ Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé
- ✓ Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées

Un écrit professionnel en fin de formation donnera lieu à une soutenance orale devant jury.

L'ensemble de l'enseignement et du suivi de l'écrit professionnel est assuré par une équipe de salariés du secteur de la gériatrie : médecins, infirmiers, psychologues, ergothérapeutes et directeurs d'établissement.

**La formation se déroule en alternance, une journée par semaine sur une amplitude calendaire maximum de 25 semaines. Une attestation de formation est délivrée suite à la soutenance d'un écrit professionnel.**

Début de la formation	<b>Février 2012 (inscription en novembre 2010)</b> D'autres ouvertures de formation sont prévues
Durée	140h
Horaires	de 9h30 à 18h00
Coût de la formation permanente	2100,00 euros - Frais d'inscription 150,00 euros
Responsable de la formation	Emmanuelle TRUONG-MINH, psychologue
Lieu	CFE - 23 rue des Ateliers - 91350 GRIGNY

D'autres modalités de formation peuvent être discutées directement avec les employeurs et en fonction du nombre d'inscrits :

- ✓ Formation organisée en sessions d'une semaine par mois sur 5 mois
- ✓ Formation sur site

## **FORMATION TUTEUR**

**(Labellisation Unifaf : N° TR16-06 du 14/01/08)**

Le tuteur doit tour à tour aider, accompagner, conseiller, éclairer, guider tout en favorisant chez l'apprenant une prise de responsabilité progressive et adaptée à ses capacités.

Il doit être à même de renseigner le stagiaire sur :

- ❖ la connaissance du public accueilli,
- ❖ la connaissance de la profession exercée,
- ❖ la présentation de l'établissement ou du service et du projet institutionnel,
- ❖ l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel du stagiaire ainsi que du plan de formation y préparant,
- ❖ les apprentissages nécessaires à l'acquisition de connaissances, de compétences et d'aptitudes professionnelles développés tout spécialement aux termes d'actions de formation en situation professionnelle,
- ❖ l'évaluation des connaissances et des compétences acquises par ce dernier au cours de son stage.

Le tuteur détermine avec l'apprenant un parcours individuel de formation et l'aide dans ses premiers pas ; il transmet ses propres savoir-faire en associant le « tuteur » à ses activités.

- ❖ il aide également le stagiaire dans l'organisation de son travail et la gestion de son emploi du temps,
- ❖ il veille sur la qualité du travail effectué tout en mobilisant les ressources et compétences existantes dans la structure,
- ❖ il contribue à l'acquisition de connaissances, de compétences et d'aptitudes aux termes des actions professionnelles qu'il conduit.

La formation se dispense sur une amplitude horaire de 120 heures, organisée selon une périodicité comprise entre un et trois jours mensuels sur une durée totale de 20 jours.

La formation échelonnée sur une période de 6 à 7 mois se déroule bien évidemment en alternance.

Cette formation a été labellisée par UNIFAF le 14/01/08 sous le N° TR16-06.

**Renseignements communiqués sur demande.**

**« Là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. »**

*Hannah ARENDT*

# IX

## INFORMATIONS

Formation sur site	page 81
Modalités d'inscription	page 81
Bulletin d'inscription	page 83

*« A tous les repas pris en commun, nous invitons la liberté à s'asseoir. La place reste vide, mais le couvert reste mis. »*

*René CHAR*

## FORMATIONS SUR SITE

### Tarifs

Lieu	Type formation	Nombre de personnes		Prix		
		minimum	maximum	journée	½ journée	heure
CFE	catalogue	4	8-15	172,50 €/pers	86,25 €/pers	28,75 €/pers
	à la demande	1	12	690,00 €/gpe	345,00 €/gpe	115,00 €/gpe
sur site	catalogue	1	12	690,00 €/gpe	345,00 €/gpe	115,00 €/gpe
	à la demande	1	12	690,00 €/gpe	345,00 €/gpe	115,00 €/gpe

**Il sera répondu à toute autre demande de formation intra-muros.**

**La réponse pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un projet circonstancié et d'un document financier.**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### **A) Formations de courte durée (égale ou inférieure à 40 jours).**

Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

Il doit être accompagné du versement d'une somme correspondant à 30% du coût du stage.

Le Centre de Formation de l'Essonne, organisme agréé, fera systématiquement parvenir à l'employeur une convention de formation.

Cette convention devra être retournée signée avant le début du stage.

Une convocation sera envoyée à chaque participant au plus tard une semaine avant le début de l'action de formation.

Une attestation de présence sera délivrée à chaque stagiaire dès la fin de la session de formation.

#### **B) Formations de longue durée (supérieure à 40 jours).**

Ces dernières feront systématiquement l'objet d'une convention régissant l'ensemble des dispositions arrêtées.

#### **C) Annulation.**

1. Toute annulation du fait du stagiaire ne donnera lieu à remboursement des frais de formation, que si elle intervient au plus tard 15 jours avant le début du stage, à l'exclusion du versement des arrhes qui restent acquises au centre de formation.  
Passé ce délai, toute annulation impliquera le paiement de l'intégralité du coût de la formation.
2. En cas d'annulation à l'initiative du Centre de formation de l'Essonne, la totalité des frais d'inscription et de formation sera remboursée.

**Le cancre.**

*Il dit non avec la tête*

*Mais il dit oui avec le cœur*

*Il dit oui à ce qu'il aime*

*Il dit non au professeur*

*Il est debout*

*On le questionne*

*Et tous les problèmes sont posés*

*Soudain le fou rire le prend*

*Et il efface tout*

*Les chiffres et les mots*

*Les dates et les noms*

*Les phrases et les pièges*

*Et malgré les menaces du maître*

*Sous les huées des enfants prodiges*

*Avec des craies de toutes les couleurs*

*Sur le tableau noir du malheur*

*Il dessine le visage du bonheur.*

*Jacques PREVERT*

Formation : .....Date (s) de la session : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....☎ : .....

Profession : .....

Etablissement : .....☎ : .....

À retourner accompagné d'un chèque d'un montant de 30% du coût du stage, à titre d'arrhes, à l'ordre de :

**Centre de Formation de l'Essonne**

23 rue des Ateliers - 91350 Grigny

N° DECLARATION D'EXISTENCE : 11 91 02 124 91



Formation : .....Date (s) de la session : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....☎ : .....

Profession : .....

Etablissement : .....☎ : .....

À retourner accompagné d'un chèque d'un montant de 30% du coût du stage, à titre d'arrhes, à l'ordre de :

**Centre de Formation de l'Essonne**

23 rue des Ateliers - 91350 Grigny

N° DECLARATION D'EXISTENCE : 11 91 02 124 91



Formation : .....Date (s) de la session : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....☎ : .....

Profession : .....

Etablissement : .....☎ : .....

À retourner accompagné d'un chèque d'un montant de 30% du coût du stage, à titre d'arrhes, à l'ordre de :

**Centre de Formation de l'Essonne**

23 rue des Ateliers - 91350 Grigny

N° DECLARATION D'EXISTENCE : 11 91 02 124 91



Formation : .....Date (s) de la session : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....☎ : .....

Profession : .....

Etablissement : .....☎ : .....

À retourner accompagné d'un chèque d'un montant de 30% du coût du stage, à titre d'arrhes, à l'ordre de :

**Centre de Formation de l'Essonne**

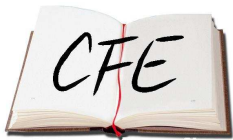
23 rue des Ateliers - 91350 Grigny

N° DECLARATION D'EXISTENCE : 11 91 02 124 91



**« En montrant la vérité, on la fait croire ; mais en montrant l'injustice des maîtres, on ne la corrige pas. »**

*Blaise PASCAL*



# CENTRE DE FORMATION DE L'ESSONNE

23, Rue des Ateliers – 91350 Grigny

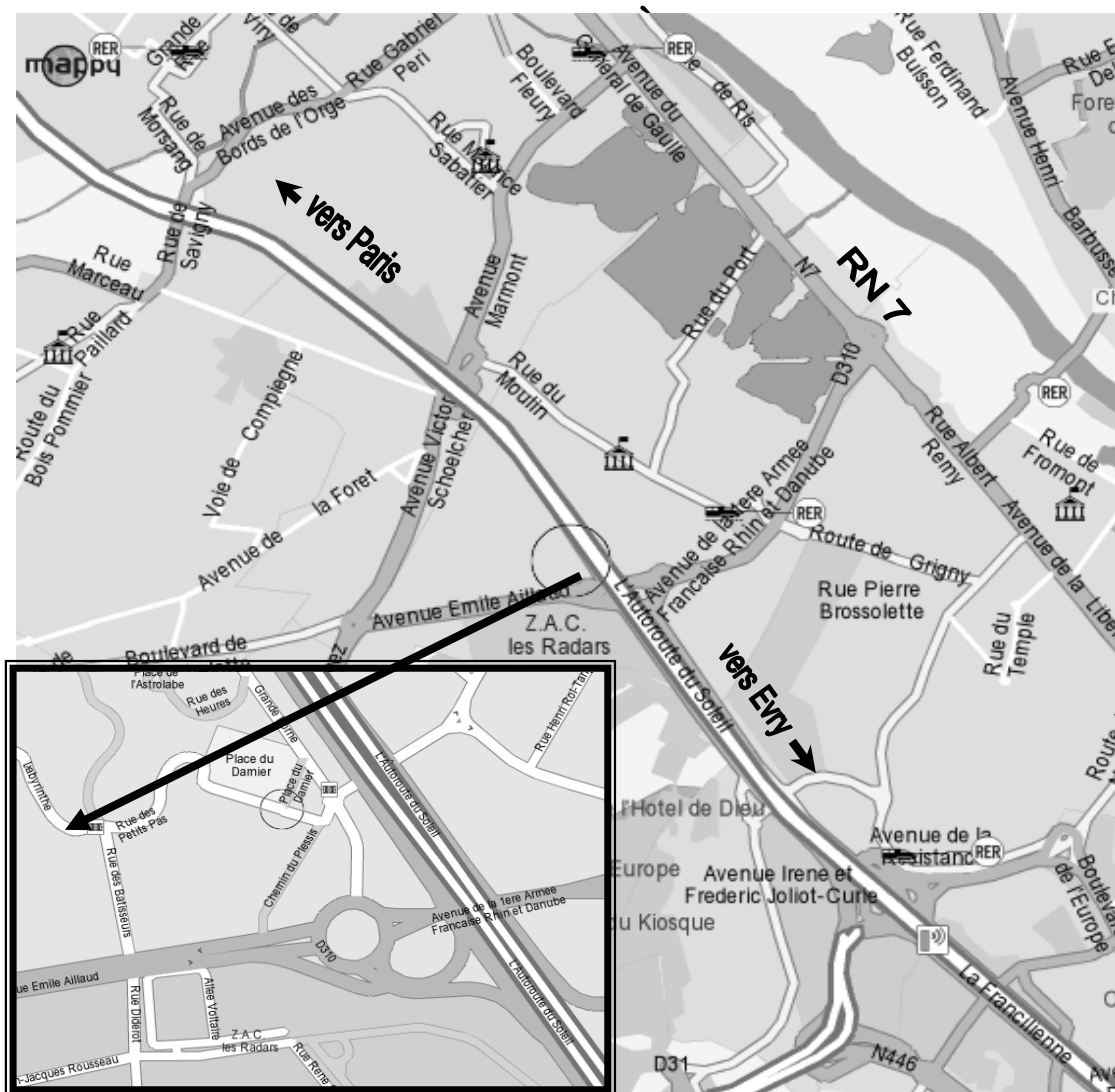
## PAR LE TRAIN

- **Châtelet :** Direction Corbeil-Essonnes via Evry Courcouronnes, arrêt Grigny ☞ **RER D**
- **Gare de Lyon :** Direction Corbeil-Essonnes via Evry Courcouronnes, arrêt Grigny ☞ **RER D**
- **Gare d'Austerlitz :** **RER C** Direction Juvisy. A Juvisy prendre la direction Corbeil-Essonnes via Evry Courcouronnes, arrêt Grigny ☞ **RER D**

## PAR LE BUS

- **D'Épinay-sur-Orge, de Morsang-sur-Orge, de Grigny, de Ris-Orangis, d'Évry - Courcouronnes, de Corbeil-Essonnes, du Coudray-Montceaux :**  
Prendre le **Bus TICE N° 402** arrêt « Le Damier »
- **D'Antenne Les Patios, de Fleury-Mérogis, de Grigny :** Prendre la **ligne 510** arrêt « Labyrinthe »
- **De la Gare de Juvisy :** Prendre le **Bus DM4** arrêt « Le Damier »


## PLAN D'ACCÈS






Centre de Formation  
de l'Essonne

23, rue des Ateliers  
91350 GRIGNY

 01 69 02 75 10

 01 69 45 20 67

 [cfe@cfe-fr.org](mailto:cfe@cfe-fr.org)

 [www.cfe-fr.org](http://www.cfe-fr.org)